



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE A LA PRESIDENCE CHARGE DE
LA BONNE GOUVERNANCE ET DU PLAN

INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ETUDES ECONOMIQUES DU BURUNDI



Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de
l'Environnement de 2018-2022 (SNDSE 2018-2022)

" En marche avec des statistiques fiables au service du développement "

Rapport Principal



Financement :



Division de Statistique des Nations Unies (DSNU)

Octobre 2017

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
I.1. Importance des statistiques de l'environnement.....	1
I.2. Stratégie nationale de développement des statistiques environnementales	2
I.3. Methodologie de travail	2
I.4. Plan de l'étude.....	3
CHAPITRE II. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL	4
II.1. Cadre politique et stratégique.....	4
II.1.1. Vision Burundi 2025.....	4
II.1.2. CSLP II	4
II.1.3. Autres documents sectoriels et sous sectoriels	4
II.2. Cadre légal.....	5
II.3. Cadre institutionnel.....	6
CHAPITRE III. ETATS DES LIEUX DES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES AU BURUNDI.....	8
III.1. Types de statistiques de l'environnement au Burundi	8
III.1.1. Conditions et qualité environnementale.....	9
III.1.2. Ressources environnementales et leur utilisation	9
III.1.3. Résidus.....	10
III.1.4. Phénomènes extrêmes et les catastrophes	11
III.1.5. Établissements humains et santé environnementale.....	12
III.1.6. Protection, gestion et engagement en matière d'environnement	13
III.2. Place des statistiques environnementales dans le système statistique national.....	15
III.3. Sources de financements des statistiques de l'environnement	16
III.4. Indicateurs au niveau national pour la collecte des statistiques de l'environnement	17
III.4.1. Situation actuel.....	17
III.4.2. Indicateurs retenus au niveau national	18
III.4.2.1. Conditions et qualité de l'environnement	18
III.4.2.2. Ressources environnementales et leur utilisation.....	23
III.4.2.3. Résidus	29
III.4.2.4. Phénomènes extrêmes et catastrophes	32
III.4.2.5. Établissements humains et santé environnementale	35
III.4.2.6. Protection, gestion et engagement en matière d'environnement	38
III.5. Forces, faiblesses, opportunités et contraintes	43

II.5.1. Forces.....	43
II.5.2. Faiblesses.....	43
III.5.3. Opportunités	44
III.5.4. Menaces	44
CHAPITRE IV. VISION ET AXES STRATEGIQUES	45
IV.1 Principaux défis.....	45
IV.2. Vision	45
IV.3. Axes stratégiques	46
IV.4. Résultats attendus.....	49
IV.4.1. Axe 1 : Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial	49
IV.4.2. Axe 2 : Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs.....	50
IV.4.3. Axe 3 : Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables	52
IV.4.4. Axe 4 : Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales	53
IV.4.5. Axe 5 : Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique.....	55
CHAPITRE V. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	56
V.1. Mise en œuvre du plan d'action.....	56
V.2. Coût du plan d'action 2018-2022.....	57
CHAPITRE VI. MOBILISATION DES FONDS ET MISE EN ŒUVRE DE LA SNDSE 2018-2022...63	
VI.1. Mobilisation des fonds.....	63
VI.2. Mise en œuvre et suivi-évaluation	64
ANNEXE	67
Annexe 1. Cadre logique.....	67
Annexe 2. Coûts détaillés du Plan d'action pluriannuel 2018-2022 (en millions de Fbu).....	75
Annexe 3 : Objectifs de Développement Durable (ODD)	83
Annexe 4. Documents consultés	84

LISTE DES FIGURES

Fig.1. Composantes des statistiques de l'environnement (CDSE 2013)	8
Fig. 2. Schéma récapitulatif de la mise en œuvre du plan pluriannuel de la SNDSE 2018-2022 ..	57
Fig. 3. Coût des axes stratégiques (en millions de Fbu)	58
Fig. 4. Evolution des coûts par axe stratégique de 2018 à 2022	59
Fig. 5. Evolution des fonds estimés pour la mise en œuvre de la SNDSE 2018-2022	63
Fig. 6. Schéma de collecte des statistiques environnementales et de mise en œuvre de la stratégie 2018-2022	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Collecte des statistiques environnementales pour la mise en œuvre de CDSE 2013 au Burundi	14
Tableau 2. Allocation budgétaire d'investissement au MEEATU (en millions de FBU)	17
Tableau 3. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 1	19
Tableau 4. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 2	24
Tableau 5. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 3	30
Tableau 6. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 4	33
Tableau 7. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 5	36
Tableau 8. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 6	39
Tableau 9. Liste des axes stratégiques et des objectifs opérationnels	48
Tableau 10. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 1	49
Tableau 11. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 2	51
Tableau 12. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 3	52
Tableau 13. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 4	54
Tableau 14. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 5	55
Tableau 14. Coût du Plan d'action par axes stratégique et par objectif opérationnel	60

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABER	: Agence Burundaise pour l'Electrification Rural
AHAMR	: Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'assainissement en milieu Rural
BAD	: Banque Africaine de Développement
BRB	: Banque de la République du Burundi
CBD	: Convention sur la Diversité Biologique
CDSE	: Cadre de Développement des Statistiques de l'Environnement
CH ₄	: Méthane
CNAQD	: Cadre National d'Assurance Qualité des Données
CNB	: Cadre National de Biosécurité
CNCA	: Comité National de Coordination des Aides
CNIS	: Conseil National de l'Information Statistique
CO	: Monoxyde de Carbone
CO ₂	: Dioxyde de Carbone
CSLP	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CSNU	: Commission des Statistiques des Nations Unies
CTB	: Coopération Technique Belge
CTIS	: Comité Technique de l'Information Statistique
DBO	: Demande Biochimique en Oxygène
DCO	: Demande Chimique en Oxygène
DDT	: DichloroDiphénylTrichloroéthane
DGREA	: Direction Générale des Ressources en Eau et Assainissement
DSNIS	: Système National d'Information Sanitaire
DSNU	: Division de Statistique des Nations Unies
EAC	: East African Community

FAO	: Food and Agriculture Organization
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GES	: Gaz à effet de serre
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IGEBU	: Institut Géographique du Burundi
IOV	: Indicateur Objectivement Vérifiable
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
KWh	: Kilo watt heure
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
N ₂ O	: Protoxyde d'azote
NM-VOCs	: Composés organiques volatils non méthaniques
NOx	: Oxydes d'azote
NTIC	: Nouvelles Technologie d'Information et de Communication
OAESE	: Outil d'Auto-Évaluation des Statistiques de l'Environnement
OBM	: Office Burundaise des Mines
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OGMs	: Organismes Génétiquement Modifiés
ONATOUR	: Office National de la Tourbe
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONT	: Office National du Tourisme
PAM	: Programme mondial pour l'Alimentation
PANA	: Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques

PCB	: PolyChloroBiphényle
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REGIDESO	: Régie de production et de distribution de l'Eau et d'Electricité
SACO	: Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SETEMU	: Services Techniques Municipaux
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNDE	: Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de l'Environnement
SNEB	: Stratégie Nationale pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
SNPAB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité
SNPA-CHM	: Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale en matière d'échange d'information sur la biodiversité
SNPA-DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
SO ₂	: Dioxyde de soufre
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
SP-LCD des sols	: Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Dégradation des sols
SSN	: Système Statistique National
TIC	: Technologie d'Information et de Communication
UNICEF	: United Nations Children's Fund
USAID	: United States Agency for International Development

Résumé

Le présent document de Stratégie Nationale pour le Développement des Statistiques Environnementales (SNDSE 2018-2022) comprend en plus du diagnostic des statistiques du secteur de l'environnement pour tous les domaines par rapport aux composantes de la CDSE 2013, la vision claire, les axes stratégiques et des objectifs opérationnels, le plan d'action pluriannuel, les stratégies de mobilisation des fonds, les mécanismes de mise en œuvre et le plan de collecte des statistiques environnementales au Burundi.

L'étude diagnostique du système de production des statistiques du secteur de l'environnement a montré que des efforts ont été consentis depuis la mise en place des documents de politique (Vision 2025, CSLP II, les documents sectoriels, ...), le cadre légal et la coordination institutionnelle de différentes parties prenantes.

En effet, les statistiques de l'environnement qui étaient au départ publiées dans l'annuaire des statistiques agricoles, sont depuis 2015 compilées dans l'annuaire des statistiques environnementales. Les données disponibles sont présentées suivant le format proposé dans le Cadre de Développement de Statistiques de l'Environnement 2013 à travers six composantes à savoir (i) les conditions et la qualité de l'environnement, (ii) les ressources environnementales et leur utilisation, (iii) les résidus, (iv) les phénomènes extrêmes et les catastrophes, (v) les établissements humains et la santé environnementale et la protection, (vi) la gestion et l'engagement en matière d'environnement.

Toutefois, les deux documents d'annuaires des statistiques environnementales déjà édités affichent un manque criant de certaines données notamment en rapport avec la qualité de l'environnement, les pollutions, les phénomènes extrêmes et les catastrophes. La fiabilité de ces données reste également un grand défi.

L'analyse du système a permis de déceler les principales forces, les faiblesses, les opportunités exploitables et les menaces potentielles.

Cette analyse a permis de dégager les défis majeurs que le Burundi doit surmonter pour parvenir à collecter et à produire des statistiques environnementales fiables, actualisées et régulières, notamment :

- l'amélioration du dispositif institutionnel et organisationnel en vue d'une meilleure coordination des activités de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ;
- l'amélioration de la couverture et de la qualité de la production des statistiques environnementales conformément aux normes internationales ;
- l'amélioration des conditions de travail des différents services sectoriels impliqués dans la collecte, l'analyse, la publication, la diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ;
- la promotion de la formation des spécialistes dans la collecte, l'analyse, la publication, la diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ; le renforcement des capacités des ressources humaines en fonction et le recrutement de nouvelles unités ;

-
- l'amélioration des capacités de publication, de diffusion, d'archivage des statistiques environnementales en améliorant l'usage des NTIC ;
 - le renforcement des capacités d'exploitation et d'utilisation des statistiques environnementales dans la prise de décision et dans la recherche pour promouvoir la culture statistique.

Pour relever ces défis et atteindre les résultats attendus, les grandes activités proposées au cours de la période 2018-2022 seront centrées autour de cinq axes stratégiques et quatorze objectifs opérationnels:

Axe 1 : Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial.

Cet axe stratégique vise à combler les lacunes légales, institutionnelles et partenariales. Il comporte 3 objectifs stratégiques opérationnels : (i) Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales ; (ii) Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013 et (iii) Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la SNDSE 2017.

Axe 2 : Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables.

Cet axe vise l'amélioration de la qualité des statistiques environnementales collectées à travers une normalisation des outils de collecte, de production et de diffusion. Il s'agit également de l'extension de la couverture de la collecte des statistiques environnementales au niveau des secteurs dans le but de combler d'une part, le déficit de production décelé au niveau de nombreuses structures et d'autre part, de prendre en compte les nouvelles évolutions dans la collecte, la production et la diffusion des statistiques environnementales. Les objectifs opérationnels retenus sont les suivants : (i) Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales, (ii) Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées.

Axe 3 : Renforcement des capacités en vue d'accroître l'efficacité des services statistiques.

Cet axe vise à combler la faible capacité en ressources matérielles, humaines et financières. Les objectifs opérationnels poursuivis sont les suivants : (i) promouvoir une bonne politique de gestion des ressources humaines, (ii) renforcer les ressources matérielles et, (iii) assurer de manière durable le financement des activités statistiques.

Axe 4 : Amélioration de l'archivage, de la diffusion et de l'utilisation des données statistiques environnementales

Les objectifs opérationnels formulés à travers cet axe visent à combler les lacunes liées à la faible utilisation des NTIC pour l'archivage et la diffusion des données. Ils permettront également d'améliorer le niveau d'utilisation et d'exploitation des données environnementales à travers l'analyse approfondie des données et la recherche dans les domaines clés de développement économique.

Ces objectifs sont: (i) mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions, (ii) Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales et (iii) Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales.

Axe 5. Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD, de la Révolution des données et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique

La présente stratégie étant une émanation des CSDE 2013 dont la finalité de répondre adéquatement à la demande croissante d'information environnementale pour le suivi de la conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) et du programme de développement post-2015, il est incontournable qu'elle soit un axe permettant de mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre des orientations nationales et internationales en matière de développement durable.

Cet axe répond donc à cette préoccupation et sera orienté par trois objectifs notamment : (i) production régulière d'un rapport annuel sur les ODD liés aux statistiques environnementales, (ii) Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulées dans les documents d'orientation politique dans l'EAC et, (iii) Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale (Vision 2025, CSLP II, les Stratégies sectorielles, ...).

En tenant compte du coût global de la SNDS II (2016-2020) estimé à 55,25 milliards Fbu et de la part des statistiques environnementales, le coût global de la SNDSE 2018-2022 a été estimé à vingt-cinq milliards cinq cent trois millions de Fbu (25503 millions de Fbu) soient 1499,14 milles de dollars américains. La stratégie repose sur deux grands axes qui représentent à eux seuls 80,08 % du budget total. Il s'agit de l'amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs (axe stratégique 2) avec 33,76 % et du développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables (axe stratégique 3) avec 46,32 %.

Les trois autres axes représentent 19,92 % et visent le renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial (3,08 %), l'amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales (12,25 %) et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement (4,59 %).

Ces fonds proviendront principalement de deux sources :

- les sources internes évaluées à 4101 millions de Fbu (236,36 milles de \$ américains) soient 26,8 % du budget total comprenant la part du budget de l'état alloué aux différentes activités liées aux statistiques environnementales mais aussi les initiatives locales et privées ;
- les sources externes estimées à 21402 millions de Fbu (1233,54 milles de \$ américains) soient 76,35 % du budget global qui pourront provenir de la contribution des partenaires

techniques et financiers notamment les organisations non gouvernementales régionales et internationales qui ont de par le passé participé à l'accomplissement des activités de ce secteur.

Le suivi de la mise en œuvre de la SNDSE 2018-2022 sera réalisé dans le contexte d'une gestion participative basée sur une plus large concertation entre les parties prenantes à la problématique des statistiques environnementales. Pour une meilleure coordination de la mise en œuvre des activités inscrites dans la présente stratégie, une structure multisectorielle devra être opérationnelle. Sans être limitatif, cette structure comprendra le Groupe sectoriel des Statistiques Environnementales, l'Unité nationale technique des statistiques environnementales et le Comité national de pilotage. Ainsi, des rapports faisant état des lieux sur la mise en œuvre seront produits à raison trimestrielle pour la première instance, annuelle pour la 2^{ème} et bisannuelle pour la troisième.

CHAPITRE I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I.1. Importance des statistiques de l'environnement

Les statistiques sont un facteur essentiel pour le développement en fournissant une base fiable d'éléments pour l'élaboration, la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation de toute politique.

Les statistiques sont requises par toutes les institutions tant publiques que privées. Ces dernières en font usage pour l'élaboration des politiques et des plans stratégiques, la planification et la prise de décision quant aux problèmes posés et l'évaluation des performances. Les statistiques agissent, en effet, comme un stimulant pour l'action publique ou privée, un catalyseur pour le changement, et une contribution au programme de développement des plans.

Enfin, les statistiques sont nécessaires aux investisseurs, aux entreprises, aux agents économiques ainsi que au public en général pour évaluer les opportunités et les risques afin de prévoir les perspectives d'avenir.

Les statistiques de l'environnement sont particulièrement requises pour cerner concrètement les grands enjeux environnementaux, prendre des décisions et des mesures adéquates et appuyer l'élaboration des politiques, assorties d'objectifs et des résultats quantifiés et quantifiables.

Au niveau international, les statistiques de l'environnement sont requises pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODDs) 3, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15, de l'Agenda de développement de l'après-2015 et de la première aspiration de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Au niveau de l'EAC, les statistiques de l'environnement constituent un outil de mesure et d'évaluation de la mise en œuvre des instruments de politique exigeant un renforcement et un soutien à la protection de l'environnement dans l'EAC entre autres la Stratégie de réduction des risques de catastrophes et de gestion des risques (2012-2016), le Protocole sur l'environnement et les ressources naturelles, la Politique, stratégie et plan directeur en matière de changement climatique, le Plan d'action pour la sécurité alimentaire, ...

Au niveau national, la mise en œuvre et l'évaluation de l'atteinte des objectifs des documents d'orientation politique comme la Vision 2025, le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), la Stratégie Nationale et Plan d'actions sur le changement climatique (2012), la Stratégie Nationale pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (SNEB), la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020 (SNPAB), ...

En conclusion, les statistiques de l'environnement permettent :

- l'évaluation du développement socio-économique ;
- l'amélioration de l'équité sociale en intégrant les préoccupations de gestion de l'environnement dans tous les programmes de développement ;
- la bonne compréhension de l'environnement chez les planificateurs, les décideurs et le grand public ;

-
- la mise en œuvre et d'évaluer les efforts de développement durable par des indicateurs environnementaux ;
 - la réalisation des études d'évaluation environnementale ;
 - l'élaboration des rapports sur l'état de l'environnement.

I.2. Stratégie nationale de développement des statistiques environnementales

En 2013, la 44^{ème} session de la Commission Statistique des Nations Unies a approuvé le Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013) comme cadre pour le renforcement des programmes de statistiques de l'environnement dans les pays, et l'a reconnu comme un outil utile pour répondre adéquatement à la demande croissante d'information environnementale pour le suivi de la conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) et du programme de développement post-2015. Le CDSE 2013 inclut les ensembles de statistiques fondamentales et de statistiques de base de l'environnement, qui eux aussi ont été approuvés par la Commission de statistique.

La DSNU (Division de statistique des Nations Unies), en collaboration avec le groupe d'experts en statistiques de l'environnement, a depuis développé l'Outil d'Auto-Évaluation des Statistiques de l'Environnement (OAESE) en support au CDSE 2013.

Pour accélérer l'atteinte des objectifs de ce CDSE 2013, la Commission des Statistiques des Nations Unies (CSNU), a entrepris un programme de renforcement des capacités nationales pour la régularité et la fiabilité des statistiques environnementales en vue de mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre des orientations nationales et internationales.

C'est pour cette raison que la Division Statistique des Nations Unies (DSNU), dans le contexte d'intégration des objectifs mondiaux et africains de développement dans les planifications des pays, a appuyé l'Institut des Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU) et le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme dans la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de l'Environnement de 2018-2022 (SNDSE 2018-2022).

1.3. Méthodologie de l'étude

Pour mieux mener cette étude, la méthodologie suivie a été:

- L'analyse documentaire pour identifier les réalisations dans le domaine de la collecte des statistiques au Burundi en général et des statistiques environnementales en particulier.
- Les visites de prospection dans différents services concernés par la collecte des statistiques environnementales.
- La consultation des parties prenantes : des échanges ont été réalisés avec les parties prenantes entre autres les autorités de l'ISTEEBU, les Points focaux et les Chefs de services impliqués dans la collecte des statistiques environnementales.
- La compilation des informations reçues dans un document de stratégie nationale.

1.4. Plan de l'étude

Le présent document de SNDSE 2018-2022 comprend en plus du diagnostic des statistiques du secteur de l'environnement pour tous les domaines par rapport aux composantes de la CDSE 2013, la vision claire, les axes stratégiques et des objectifs opérationnels, le plan d'action pluriannuel, les stratégies de mobilisation des fonds, les mécanismes de mise en œuvre et le plan de collecte des statistiques environnementales au Burundi.

CHAPITRE II. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

II.1. Cadre politique et stratégique

Le Burundi a mis en place plusieurs documents de politique qui doivent orienter les grands projets d'envergure nationale tout en respectant les conventions déjà ratifiées en matière de protection de l'environnement. La nécessité des statistiques environnementales se fait sentir lorsqu'il s'agit d'évaluer le taux de réalisation des derniers.

II.1.1. Vision Burundi 2025

Le document Vision «Burundi 2025» prône aussi que l'environnement en général soit intégré dans toutes les politiques socio-économiques en tant que composante incontournable du développement durable. Pour chaque aspiration, un indicateur facilement vérifiable est proposé. L'évaluation du taux de la destruction de l'environnement, de la dégradation de la biodiversité, de la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources, d'un bon aménagement du territoire et d'une urbanisation rationnelle, de la gestion efficiente des problèmes fonciers, de la restauration des écosystèmes par un reboisement intensif, de la meilleure exploitation des ressources énergétiques, d'une gestion maîtrisée de l'eau, Constitue le fondement de l'élaboration de la présente stratégie nationale de développement des statistiques environnementales.

II.1.2. CSLP II

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (deuxième génération) accorde la plus haute priorité à une croissance soutenue et créatrice d'emploi, qui passe nécessairement par un cadre macroéconomique sain, la productivité renforcée des secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture, les infrastructures économiques, la promotion du secteur privé et l'emploi des jeunes. Cette croissance exige inévitablement des prélèvements de plus en plus importants des ressources naturelles, une exploitation plus accrue des sols et des écosystèmes,

Il envisage également la planification de l'extension des espaces boisés sur les terres vacantes, l'adaptation de la sylviculture aux besoins de la population, la promotion de l'agroforesterie, la décentralisation de la gestion des boisements, la promotion de la recherche forestière et la domestication des essences, la réduction à tous les stades de la filière des pertes dues aux comportements et pratiques peu rentables.

Les statistiques environnementales constituent sans nul doute le pilier d'un outil de mesure et d'évaluation de la mise en œuvre de ces programmes de développement.

II.1.3. Autres documents sectoriels et sous sectoriels

Le Gouvernement du Burundi vient d'élaborer sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique de deuxième génération (SNDS-II) qui couvre la période 2016-2020. Cette SNDS-II du Burundi présente la spécificité d'intégrer dans ses objectifs opérationnels les engagements mondiaux en matière de développement statistique post-2015 tel que les Objectifs de

Développement Durable (ODDs) et la Révolution des Données sans oublier la production des données nécessaires pour le suivi-évaluation des programmes et des stratégies nationaux ou sectoriels de développement.

Les autres documents sectoriels qui militent pour l'existence des statiques environnementales sont notamment :

- *Cadre National de Biosécurité (CNB)* qui constitue une stratégie d'orientation pour une utilisation rationnelle et sans danger des OGMs au Burundi;
- *Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques «PANA»* qui revient sur les émissions de gaz à effet de serre dans les différents compartiments de la biosphère ;
- *Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Dégradation des sols (SP-LCD)* qui prône la restauration et la préservation de la productivité des sols et autres biens et services des écosystèmes ;
- *Stratégie Agricole Nationale* a comme objectif global de contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales ;
- *Politique forestière* qui a comme but la pérennisation des ressources forestières existantes et le développement de nouvelles ressources pour assurer les fonctions socio-économiques et écologiques des populations présentes et futures.
- *Stratégie Nationale et Plan d'Action Nationale en matière d'échange d'information sur la biodiversité (SNPA-CHM)* qui vise la diffusion d'une manière efficace et efficiente des informations, des connaissances, des données, des outils, des technologies et des pratiques et sensibilisation pour la mise en œuvre de la CDB;
- *Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Education Environnementale et de Sensibilisation* qui vise la mise en place des canaux de collecte et de diffusion de l'information adaptés à tous les acteurs en matière d'éducation environnementale ;
- *Politique sectorielle du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ;*
- *Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025 ;*
- *Politique sectorielle du Ministère de l'Energie et des Mines ;*
- *Politique sectorielle du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida ;*
- *Politique sectorielle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;*
- Etc.

II.2. Cadre légal

L'organisation du Système Statistique National au Burundi est régie par la Loi N° 1/17 du 25 septembre 2007 qui définit les missions de chaque élément du SSN. Cette loi a été progressivement complétée par d'autres textes règlementaires qui sont :

- La loi n°1/19 du 17 mai 2014 portant ratification par la République du Burundi de la Charte Africaine de la Statistique;

-
- Le décret n°100/58 du 18 mars 2008 portant Création, Attributions, Composition et Fonctionnement du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS);
 - Le décret n°100/59 du 18 mars 2008 portant Réorganisation de l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi;
 - Le décret n°100/71 du 09 mars 2011 portant nomination du Conseil National de l'Information Statistique « CNIS »;
 - Le décret n°100/261 du 31 octobre 2013 portant institution du visa statistique et de l'avis d'éthique pour les enquêtes statistiques et recherches biomédicales et comportementales au Burundi ;
 - Le décret n°100/227 du 08 octobre 2014 portant Cadre National d'Assurance Qualité des Données (CNAQD) au Burundi ;
 - L'ordonnance ministérielle n°540/1643 du 25 novembre 2013 portant modalités d'obtention du visa statistique pour les enquêtes statistiques au Burundi ;
 - L'ordonnance ministérielle n°214/1225/2016 portant mise en place des procédures de suivi de la qualité de la production des statistiques officielles du Burundi.

II.3. Cadre institutionnel

L'organe central reste l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU). Son mandat consiste à collecter, produire et diffuser des informations statistiques dans le pays. Il assure en même temps la coordination technique du SSN. Le SSN s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) dont la première génération a couvert la période 2010-2014 et la deuxième s'étend de 2016 à 2020.

Le service des études et statistiques de la Banque de la République du Burundi (BRB) collecte, traite et diffuse les statistiques sectorielles liées principalement à la balance des paiements, des statistiques monétaires et des finances publiques.

Le service statistique du Comité National de Coordination des Aides (CNCA), directement rattachée à la deuxième Vice-présidence de la République, dispose d'une plateforme fournissant des informations statistiques fiables et exploitables sur l'aide extérieure, les appuis budgétaires, les engagements et les décaissements.

Le système statistique national du Burundi comprend enfin des services statistiques éparpillés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation, énergie et mines, santé, agriculture, environnement, sécurité, emploi, etc.

Les statistiques environnementales sont collectées par les services sectoriels éparpillés dans les ministères concernés notamment :

- Le Ministère en charge de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est le chef de file pour le secteur de l'assainissement. A ce titre, il est en charge de concevoir, de coordonner et de mettre en œuvre des projets de protection de

-
- l'environnement. Il assure également la mobilisation des partenaires pour le soutien financier et technique des projets initiés ;
- Le Ministère en charge de la santé publique est l'institution responsable du contrôle de l'hygiène de l'habitat et des lieux publics, de l'encadrement de l'assainissement domestique et de l'assainissement en lieux publics, de la gestion des déchets biomédicaux et de la définition des normes de potabilité de l'eau ;
 - Le Ministère de l'énergie et des mines est l'institution responsable pour les questions liées aux études et à la planification nationale des infrastructures d'assainissement de base de l'eau et de l'électricité. Il est également responsable de l'encadrement des activités de lutte contre la pollution atmosphérique d'origine énergétique (centrales électriques) ;
 - Le Ministère de l'intérieur est l'institution responsable pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que des déchets solides en milieu urbain par le biais de la tutelle administrative exercée sur les communes urbaines. Il suit également l'ampleur des catastrophes naturelles et prévoit leur gestion ;
 - Le Ministère en charge de la décentralisation et du développement communal est l'institution responsable pour l'encadrement de la planification générale (PCDC) au niveau des collectivités locales et pour le renforcement des capacités de ces dernières. Il est donc garant des conditions descentes des établissements humains au niveau local ;
 - Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a la responsabilité de tous les aspects liés à la formation supérieure et de la recherche dans le domaine de l'assainissement ;
 - Le Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage est l'institution responsable pour les aspects liés à la diversité agro forestière, à la diversité des animaux d'élevage, aux engrais et pesticides et au contrôle des activités agricoles ayant potentiellement un impact polluant (eaux usées agricoles, déchets solides, pollution atmosphérique) et la mise en conformité des exploitations agricoles ;
 - Le Ministère en charge de l'industrie et du commerce est l'institution responsable pour les aspects liés à la réglementation des activités industrielles et commerciales et d'encadrement des industries potentiellement polluantes ;
 - Le Ministère en charge des transports est l'institution responsable pour la composante des infrastructures routières et à la gestion de la pollution liée au transport (terrestre, maritime et aérien) ;
 - Le Ministère en charge de la sécurité publique est responsable pour la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles ;
 - Etc.

Tous ces ministères doivent participer à la collecte et à la publication des statistiques environnementales chacun en ce qui le concerne.

CHAPITRE III. ETATS DES LIEUX DES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES AU BURUNDI

Au Burundi, le système statistique a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux institutions régionales et internationales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la Nation. Les statistiques fournies couvrent les domaines économique, démographique, culturel et environnemental.

Les données de base pour l'élaboration des statistiques de l'environnement sont collectées au niveau des services de différents ministères. Depuis 2008, les données en rapport avec les statistiques de l'environnement sont compilées et publiées dans l'annuaire des statistiques agricoles. C'est en 2015 que le premier annuaire a été produit suite à la recommandation du Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) de produire séparément l'annuaire des statistiques agricoles et l'annuaire des statistiques environnementales.

III.1. Types de statistiques de l'environnement au Burundi

Le diagnostic qui sera réalisé dans cette partie va permettre d'évaluer au niveau national, la pertinence, l'importance, la disponibilité et les sources des statistiques environnementales disponibles.

Au niveau international, le Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013) prévoit 6 composantes des statistiques de l'environnement (Fig. 1) à savoir :

- les conditions et la qualité de l'environnement ;
- les ressources environnementales et leur utilisation ;
- les résidus ;
- les phénomènes extrêmes et les catastrophes ;
- les établissements humains et la santé environnementale ; et
- la protection, la gestion et l'engagement en matière d'environnement.

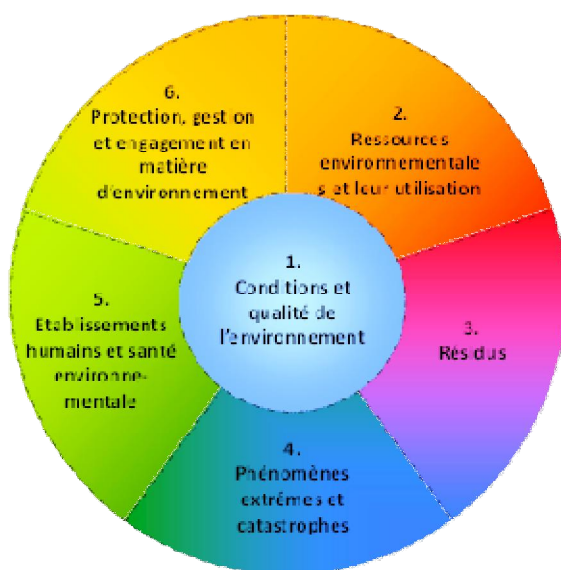


Fig.1. Composantes des statistiques de l'environnement (CDSE 2013)

Au Burundi, les données disponibles sont présentées dans les annuaires statistiques en suivant le format proposé dans le Cadre de Développement de Statistiques de l'Environnement 2013 à travers les six composantes ci-haut mentionnées.

III.1.1. Conditions et qualité environnementale

Les deux annuaires des statistiques de l'environnement produit respectivement en 2015 et 2016 présentent des données liées à cette composante entre autres les conditions physiques (les températures, les précipitations et l'humidité relative) fournies par l'Institut d'Etudes Géographiques du Burundi (IGEBU), les informations géologiques, géographiques et géomorphologiques des zones terrestres obtenues auprès de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), la biodiversité (Faune et flore) et les écosystèmes traités par l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE).

Non seulement les données sont incomplètes et moins fiables mais aussi elles sont présentées sous forme de données brutes non transformées en statistiques. Les indicateurs manquent également ce qui limite leur exploitation à des fins de planification et de décision.

L'annuaire des statistiques de 2016 manque pour cette composante les données en rapport avec la pression, la vitesse du vent, le rayonnement solaire et ultraviolet, les nutriments et la chlorophylle, les matières organiques, les pathogènes, les métaux lourds (mercure, plomb, nickel, arsenic, cadmium, ...), les superficies et profondeurs des lacs, les longueurs des ruisseaux et des rivières, les superficies et les profondeurs des réservoirs artificiels.

L'incapacité de collecte de ces données est liée au manque d'équipements et de matériels adéquats mais également de la rareté des ressources humaines qualifiées dans ces domaines. Concernant les écosystèmes, les lacunes relevées concernent les données taxonomiques non régulières et non actualisées car ces données dateraient de 2012, l'absence de statistiques fiables sur les espèces endémiques, l'absence de classement des écosystèmes en dehors des aires protégées en vue de la sauvegarde des espèces ou ressources qu'ils abritent ainsi que la diminution progressive des dépenses allouées à la protection de l'environnement.

III.1.2. Ressources environnementales et leur utilisation

Les ressources environnementales sont des constituants vivants et non-vivants de la terre qui peuvent offrir des avantages à l'humanité. Elles peuvent être naturellement renouvelables (bois, eau, faune) ou non renouvelables (minéraux). On classe dans cette composante essentiellement des ressources telluriques biologiques et en eau. Les ressources environnementales renferment de nombreuses richesses naturelles très diversifiées répondant à de multiples besoins humains (Annuaire des Statistiques, 2016).

Les données de base collectées et présentées dans l'annuaire des statistiques de l'environnement au Burundi concernent les ressources énergétiques, la richesse du sous-sol (réserves, teneur et localisation) et les ressources en eaux. La richesse du sous-sol traduit le degré d'extraction des minerais, les permis de recherche, les paramètres d'exploitations et les sites d'exploitation. Ces données sont fournies par les rapports annuels du Ministère de l'Energie et des Mines.

Les stocks, les variations, la production et le commerce des ressources minérales sont fournies par l'Office Burundais des Mines (OBM). Les ressources énergétiques indiquent la capacité de production et d'utilisation de l'énergie c'est-à-dire les installations d'unités de production d'énergie (primaire, hydro électrique, éolienne, thermique, solaire, ...), la consommation d'électricité des ménages et les gros consommateurs d'énergie. Ces données sont consultables dans les rapports de la REGIDESO, de l'Agence Burundaise des Energies Renouvelables (ABER), de l'Office Nationale de la Tourbe (ONATOURL), de la Société Sucrière de Mosso (SOSUMO),

Les données de base concernant les ressources en bois, les ressources aquatiques, les cultures agricoles, le bétail et les autres ressources biologiques non cultivées sont publiées dans les rapports de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), l'Office National du Tourisme (ONT) et l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU).

Enfin, les ressources en eaux font état des statistiques sur les stocks d'eaux disponibles et leur utilisation respective. Les données de base sont dans les rapports de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) et la REDIGESO.

Les lacunes relatives à cette composante sont notamment l'absence des données sur l'exploitation des mines et carrières par manque de suivi régulier, l'absence des statistiques fiables en matière du budget utilisé dans ce secteur.

III.1.3. Résidus

Les principaux groupes de résidus visés par cette composante concernent la quantité et les caractéristiques des résidus générés par la production humaine et les processus de consommation, leur gestion, et leur rejet dans l'environnement.

Les résidus sont des flux de matériaux solides, liquides et gazeux, et de l'énergie, qui sont rejetés ou émis par des établissements et ménages à travers des processus de production, de consommation et d'accumulation. Ces résidus peuvent être rejetés, déchargés ou émis directement dans l'environnement ou être capturés, collectés, recyclés ou réutilisés.

Le CDSE 2013 se concentre sur les émissions de polluants provenant de facteurs anthropiques qui sont des processus socio-économiques. La description statistique de ces émissions couvre leurs sources et les quantités émises par les substances. Les groupes de différents produits chimiques pertinents pour les statistiques sur les émissions dans l'air comprennent les composés de soufre, les composés d'azote oxydés et oxydants, les composés azotés réduits, les composés inorganiques de carbone; les halogènes et les composés halogénés inorganiques, les composés organiques volatils, les métaux lourds et les différentes fractions de matières particulaires (PM).

Les gaz à effet de serre directs les plus importants sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) tandis que les indirects sont le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils non méthaniques (NM-VOCs).

La production et la gestion des eaux usées présentent des statistiques sur la production, la gestion et l'évacuation des eaux usées, ainsi que la teneur en polluants des eaux usées (émissions de substances dans l'eau). Les eaux usées peuvent être rejetées directement dans l'environnement par

le producteur ou peuvent être recueillies dans des systèmes d'assainissement et de traitement dans les usines de traitement des eaux usées. Les données collectées pour cette rubrique décrivent les volumes des eaux usées collectées et transportées à leur lieu de déchargement ou dans des installations de traitement, le volume des eaux usées traitées par type de traitement (primaire, secondaire et tertiaire) et les infrastructures physiques liées à la collecte des eaux usées et au traitement.

Dans l'annuaire des statistiques de l'environnement au Burundi, il est présenté dans cette composante essentiellement des données sur les émissions de substances dans l'air, la production et la gestion des eaux usées et des déchets solides. Il s'agit des émissions des gaz à effet de serre, de la production et de la concentration en polluants des eaux usées, de la production des déchets solides ainsi que l'utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires au Burundi.

Les données liées à la production, l'utilisation et le traitement des eaux usées et des déchets sont collectées par les Services Techniques Municipaux (SETEMU) tandis que la direction de la protection des végétaux et la direction de la fertilisation renseignent celles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants.

Cet annuaire manque certaines données notamment celles liées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et certains gaz à effet de serre. En effet, les émissions de ces substances sont difficiles à mesurer directement et les équipements de mesure sont très coûteux.

Les données présentées pour les gaz à effet de serre ne sont également plus d'actualité et datent de 2010. Elles ont été mesurées de manière sporadique lors de l'élaboration de la deuxième et la troisième communication nationale sur les changements climatiques en 2010.

III.1.4. Phénomènes extrêmes et les catastrophes

Cette composante organise des statistiques sur l'occurrence des phénomènes extrêmes et catastrophes et leurs impacts sur le bien-être humain et sur les infrastructures du sous-système humain. Il s'agit des données qui renseignent sur la fréquence et les impacts des phénomènes naturels extrêmes, des catastrophes naturelles et technologiques.

Les données collectées concernent les autorités nationales en charge de la gestion des catastrophes et l'assistance, les organismes de gestion des interventions d'urgence, les compagnies d'assurance, les opérateurs de satellites optiques et de radars pour l'information satellitaire et les centres de surveillance et de recherche sismique.

Au Burundi, les catastrophes les plus récurrentes sont liées aux inondations causées par les pluies torrentielles et les effets anthropiques notamment l'urbanisation non contrôlée, l'exploitation anarchique des minerais et la dégradation de l'environnement. Les provinces de Bujumbura, Rumonge et Muramvya sont les plus touchées par les effets de pluies torrentielles.

Pour répondre aux objectifs du CDSE 2013, un plan de contingence et une plateforme nationale ont été mis en place pour coordonner les secours en cas d'urgence et faire le suivi-évaluation. Cette plateforme basée au niveau du Ministère de la Sécurité Publique est constituée par les membres de l'administration, de la société civile, des forces de défense et de sécurité.

Quant à la collecte des données liées à cette composante au Burundi, l'annuaire des statistiques de l'environnement de 2016 présente les aléas climatiques (les inondations, la sécheresse, la grêle, les vents violents, le glissement de terrain), les épidémies, les incendies, les feux de brousse et les risques sismiques. Ces données sont collectées par la Direction de la protection civile et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE).

Le Burundi connaît des catastrophes d'ampleur variée dues aux facteurs endogènes et exogènes. La récurrence et la sévérité de certaines d'entre elles leur attribuent le caractère de dangereux et dévastateur au moment où le pays accuse une faiblesse du mécanisme de gestion (prévention, mitigation, préparation, réponse et coordination) et une inadéquation des ressources humaines, matérielles et financières. Les capacités de collecte des données restent limitées. En effet, il est impossible de prédire ces catastrophes et d'alerter la population.

Les lacunes y relatives sont notamment le faible niveau d'accéder aux statistiques pour la préparation aux catastrophes (faiblesse de la technologie), les moyens financiers limités, le manque de statistiques sur les dommages causés par les aléas technologiques (industrielles, les ondes), la faible capacité technique et humaine de la plateforme pour la collecte des statistiques en la matière et l'irrégularité des données au niveau des services statistiques sectoriels. Les équipements et les ressources humaines qualifiées en la matière manquent cruellement pour mesurer le plein impact de ces catastrophes.

III.1.5. Établissements humains et santé environnementale

Les statistiques de cette composante sont importantes pour la gestion et l'amélioration des conditions liées aux établissements humains, aux conditions de logement, à l'eau potable, à l'hygiène publique et à la santé, à la pollution croissante, à la dégradation de l'environnement, aux catastrophes, aux événements extrêmes et au changement climatique.

En effet, les données collectées englobent la population humaine résidant dans un établissement, les éléments physiques (les logements, les infrastructures), les services (l'eau, les systèmes d'assainissement, l'enlèvement des déchets, l'énergie, le transport), et l'exposition des humains à des conditions environnementales potentiellement nocives.

Au Burundi, l'annuaire des statistiques (2016) présente les données concernant l'évolution de la population par province, l'accès à l'eau potable dans les milieux urbains et dans le milieu rural et la qualité des lieux d'aisance des ménages. Malgré d'abondantes ressources en eau, le Burundi fait face à des problèmes d'approvisionnement en eau potable en raison de l'inégale distribution spatiale et temporelle des ressources.

Les données de cette composante sont fournies par la REGIDESO, l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) et l'ISTEEBU lors des enquêtes ponctuelles. Les autres données concernant les maladies hydriques, les maladies à transmissions vectorielles et les maladies et pathologies véhiculées par l'air (la pneumonie et la tuberculose pulmonaire) sont publiées par la Direction du Système National d'Information Sanitaire (DSNIS).

Toutefois, les données nationales sur les établissements humains et la santé environnementale connaissent quelques défis entre autres le manque relatif de coordination et la rareté des données sur les statistiques environnementales de la santé, le manque des données sur les maladies causées par les rayons ultra-violet et les maladies causées par la pollution, le manque des données sur les maladies et affections liées aux substances toxiques et aux rayonnements nucléaires, la capacité insuffisante et manque d'expertise dans le domaine des statistiques de la santé environnementales, l'absence de processus ou de méthodologie clairement définie pour la production de statistiques de la santé environnementale ainsi que les contraintes financières.

III.1.6. Protection, gestion et engagement en matière d'environnement

Cette composante traduit la volonté du Gouvernement de s'impliquer pleinement dans la protection et l'amélioration de l'environnement. Cette volonté s'observe à travers la gouvernance environnementale, la réglementation environnementale et la robustesse institutionnelle.

Les données collectées pour cette composante organisent l'information sur les dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources dans le but d'améliorer l'environnement et de maintenir la santé des écosystèmes. Les statistiques sur la gouvernance environnementale, la solidité institutionnelle, l'application des réglementations et la préparation aux événements extrêmes sont également incluses. Cette composante comprend enfin les informations sur une grande variété de programmes et d'actions de sensibilisation, y compris sur l'information et l'éducation environnementale, ainsi que sur les activités privées et publiques visant à diminuer les impacts environnementaux et à améliorer la qualité de l'environnement.

Les données disponibles au Burundi présentent les documents pour la réglementation de l'environnement entre autres les documents de politique nationale, les stratégies nationales, les lois, les décrets et les ordonnances. L'annuaire parle également de différentes conventions ratifiées par le Burundi et l'allocation budgétaire d'investissement dans le secteur de conservation de l'environnement. Notons qu'il est cependant difficile d'estimer le taux d'allocation budgétaire globale suite à l'inaccessibilité de ces données pour la majorité d'institutions.

Les différentes contributions des institutions dans la collecte et la publication des statistiques environnementales et les contraintes majeures sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1. Collecte des statistiques environnementales pour la mise en œuvre de CDSE 2013 au Burundi

Composante	Institutions	Types de données	Contraintes
Conditions et la qualité de l'environnement	IGEBU	Conditions physiques (températures, précipitations et humidité relative) Cartes (carte des indices de dégradation des sols, carte des pentes, carte d'érosivité, carte d'érodibilité, carte des bassins versants, carte de couverture des sols, carte d'utilisation des terres, carte géographique ...)	Equipements automatiques, personnel qualifié dans le domaine et maintenance et la réparation des équipements
	ISABU	Informations géologiques, géographiques et géomorphologiques des zones terrestres	
Ressources environnementales et leur utilisation	OBM	Les stocks, les variations, la production et le commerce des ressources minérales	Equipements, Ressources humaines qualifiées, moyens financiers
	REGIDESO	Capacité de production de l'énergie	
	AHAMR	Consommation d'électricité des ménages et les gros consommateurs d'énergie Ressources en eau	
	ABER	Energies renouvelables	
	ONATOUR	Production et utilisation de la tourbe	
	SOSUMO	Production de l'énergie thermique à partir de la bagasse	
	OBPE	Ressources biologiques	
Résidus	ISABU	Utilisation des terres	Capacité technique et humaine, moyens financiers
	SETEMU	Production, utilisation et traitement des eaux usées et des déchets	
	Direction de la Protection des Végétaux	Produits phytosanitaires.	
	Direction de la Fertilisation	Utilisation de fertilisants	
Phénomènes	Direction de la	Aléas climatiques (les inondations, la	Capacité technique

extrêmes et les catastrophes	protection civile IGEBU OBPE	sécheresse, la grêle, les vents violents, le glissement de terrain) Epidémies Incendies, les feux de brousse et les risques sismiques	et humaine, moyens financiers
Etablissements humains et la santé environnementale	REGIDESO	Accès à l'eau potable dans les milieux urbains	Capacité technique et humaine, moyens financiers
	AHAMR	Accès à l'eau potable dans le milieu rural	
	ISTEEBU	Evolution de la population par province	
	DSNIS	Qualité des lieux d'aisance des ménages Maladies hydriques, Maladies à transmissions vectorielles Maladies et pathologies véhiculées par l'air	
Protection, la gestion et l'engagement en matière d'environnement.	Tous les Ministères impliqués	Allocation budgétaire Gestion des ressources Documents de politique national, Stratégies nationales, lois, décrets et ordonnances.	Manque de certaines données

III.2. Place des statistiques environnementales dans le système statistique national

La composition du Système Statistique National (SSN) du Burundi est définie par la Loi N° 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National au Burundi. Les membres du SSN sont :

- le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) ;
- le Comité Technique de l'Information Statistique (CTIS) ;
- l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi qui assure en même temps le secrétariat du CNIS et la présidence du CTIS ;
- les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ; et
- les écoles et institutions nationales de formation statistique et démographique.

Cette loi définit les missions de chaque élément du SSN. Au titre de l'article 7 de cette loi, « l'ISTEEBU est l'organe central de coordination technique des activités du système statistique national du Burundi ». C'est donc un système décentralisé dont la coordination est assurée par l'organe central, l'ISTEEBU, qui dispose ainsi de quatre bureaux régionaux et de 17 bureaux provinciaux ainsi que de quelques cadres statisticiens déployés dans les services statistiques des ministères.

Jusqu'à l'heure actuelle, les statistiques environnementales sont collectées par les services sectoriels éparpillés dans certains ministères. Il va falloir repositionner ces structures de collecte et de publication des statistiques environnementales pour arriver à une meilleure visibilité et coordination.

III.3. Sources de financements des statistiques de l'environnement

Selon le rapport du Burundi sur les appuis financiers à la statistique (2016), les engagements financiers pour le soutien à l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi sur la période 2012-2016 s'élevait à 16 820 459 253 FBu (10 643 031 USD). Le financement des activités statistiques des services statistiques sectoriels sur la même période était estimé à 14 694 770 113 FBu (9 298 016 USD). Ce rapport couvrait le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Energie et des Mines.

Il est à signaler que des limites subsistent dans ces données car les budgets de certains ministères sont présentés dans un panier pour toutes les activités. Il est parfois difficile de délimiter avec précision le montant réel qui est alloué aux statistiques. Les services statistiques sectoriels disposent de moyens matériels et financiers très limités. Les budgets dont ils bénéficient sont généralement affectés en grande partie au paiement des salaires des personnels, une petite partie revenant à l'achat des matériaux et fournitures de bureau.

En considérant les apports de chaque partenaire, les principaux financements proviennent de la Banque Mondiale, l'UNICEF, le PAM, la BAD, le PNUD, le FNUAP, l'USAID, la CTB, la FAO et la GIZ. Les domaines d'intervention privilégiés sont les enquêtes, l'appui institutionnel, le renforcement des capacités et l'analyse.

Les budgets alloués à la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques de l'environnement restent encore difficile à déterminer. En effet, ces données sont collectées aux côtés des autres statistiques sectorielles et sont souvent présentées dans l'annuaire statistique du Burundi sans distinguer la part qui revient aux efforts de gestion durable de l'environnement.

L'annuaire des statistiques de l'environnement (2016) donne seulement l'évolution du budget d'investissement alloué au MEEATU de 2009 à 2016 (Tableau 2) mais ne précise pas la part des autres structures sectorielles. Cela explique combien les données liées aux finances sont souvent difficiles à collecter.

Tableau 2. Allocation budgétaire d'investissement au MEEATU (en millions de FBU)

	2 009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Forêts et Environnement	2 949	4 740	2 672	2 554	16013	16013	16013	13952
Aménagement du territoire et protection des sols	189	192	125	128	3279	3377	3479	7602
Budget total d'investissement	3 138	4 932	2 797	2 682	19292	19390	19492	21554
Budget total du MEEATU	7 311	12 523	10 518	7 645	22033	22346	22802	50295
% Budget d'investissement	43	39	27	35	87,56	86,77	85,48	42,86

Source: Loi budgétaire 2016

III.4. Indicateurs au niveau national pour la collecte des statistiques de l'environnement

III.4.1. Situation actuelle

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques en général, et celles environnementales en particulier.

D'une manière générale, l'offre du système statistique national est peu diversifiée et irrégulière. Elle souffre de lacunes en termes de quantité, de qualité, de couverture et d'analyse. Les causes plus connues sont notamment l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat.

Pour la collecte des statistiques environnementales, les composantes concernées sont définies dans CDSE 2013 notamment les conditions et la qualité de l'environnement, les ressources environnementales et leur utilisation, les résidus, les phénomènes extrêmes et les catastrophes, les établissements humains et la santé environnementale et la protection, la gestion et l'engagement en matière d'environnement. Au niveau de chaque composante, les données sont éparpillées dans plusieurs services ou institutions des différents ministères.

A l'ère actuelle, beaucoup de données ne sont ni collectées ni compilées. C'est le cas notamment des données relatives aux accidents industriels, accidents de santé professionnelle (industrielle), statistiques d'empoisonnement, inventaire d'émissions et de transfert de matières polluantes, données sur les déchets dangereux, registres des produits chimiques toxiques.

Les grandes activités de collecte des statistiques en général, et celles de l'environnement en particulier, sont réalisées sous formes d'enquêtes par sondage et sont généralement financées par les bailleurs de fonds extérieurs. Ces campagnes de collecte sont souvent sporadiques et basées sur des outils de collecte non standardisés au point de vue concepts, définitions, nomenclatures et

méthodes. Cette situation se traduit par une production de statistiques non comparables sur un même domaine. De plus, cette situation rend souvent difficile l'exploitation de telles statistiques aux besoins d'analyse et d'évaluation des politiques en cours de mise en œuvre.

III.4.2. Indicateurs retenus au niveau national

Pour chaque composante, il a été analysé la pertinence de la statistique proposée dans CDSE 2013 afin de dégager les indicateurs mesurables, la catégorie de mesure et la source de l'information pour un partage efficace des tâches (Tableau 3, 4, 5, 6, 7 & 8).

III.4.2.1. Conditions et qualité de l'environnement

Pour cette composante 1, vingt-cinq statistiques et 53 indicateurs ont été retenus (Tableau 3). La partie qui concerne les eaux marines a été élaguée. Comparativement aux ODDs, les statistiques de cette composante est transversale et se rapportent à plusieurs ODDs notamment la sécurité alimentaire et agriculture (2), la santé et bien-être (3), la gestion durable de l'eau pour tous (6), les villes et communautés durables (11), la consommation et production responsables (12), la vie terrestre et aquatique (14, 15). Dans la SNPA-DB 2013-2020, les indicateurs prévus qui pourraient s'intégrer dans cette composante concernent la superficie des zones réhabilitées, la superficie des zones reboisées, la superficie des sites en régénération, le % de réduction des espèces envahissantes et le nombre d'espèces conservées.

Tableau 3. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 1 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Sous-composante 1.1: Conditions physiques				
Sujet 1.1.1: Atmosphère, climat et conditions météorologiques				
Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Température	Moyenne mensuelle	Degrés	E	IGEBU
	Moyenne mensuelle minimale	Degrés	E	IGEBU
	Moyenne mensuelle maximale	Degrés	E	IGEBU
Précipitations	Moyenne annuelle à long terme	Hauteur	E	IGEBU
	Valeur mensuelle minimale	Hauteur	E	IGEBU
	Valeur mensuelle maximale	Hauteur	E	IGEBU
Humidité relative	Valeur mensuelle minimale	Nombre	E	IGEBU
	Valeur mensuelle maximale	Nombre	E	IGEBU
Apparition des phénomènes de El Niño/La Nina, le cas échéant	Evénement	Nombre	M	IGEBU
	Période	Période	M	IGEBU
Sujet 1.1.2: Caractéristiques hydrographiques				
Lacs	Superficie	Superficie	E	OBPE
	Profondeur maximale	Profondeur	M	OBPE
Bassins versants	Description des principaux bassins versants	Superficie, Description	E	OBPE
Sujet 1.1.3: Informations géologiques et géographiques				
Conditions géologiques, géographiques et géomorphologiques des zones terrestres	Longueur des frontières	Longueur	E	ISABU
	Superficie du pays ou de la région	Superficie, Région	E	ISABU
	Répartition spatiale du relief terrestre	Description, Région	E	ISABU
	Caractéristiques du relief (par ex., plaines, collines, plateaux, montagnes)	Description, Superficie, Hauteur	E	ISABU

Sujet 1.1.4: Caractéristiques du sol				
Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Caractérisation du sol	Superficies des sols selon leur type	Superficie	E	ISABU
Dégradation du sol	Superficie affectée par l'érosion des sols	Superficie	F	ISABU
	Superficie affectée par la désertification	Superficie	F	ISABU
	Superficie affectée par la salinisation	Superficie	F	ISABU
	Superficie affectée par l'acidification	Superficie	F	ISABU
Sous-composante 1.2: Couverture du sol, écosystèmes et biodiversité				
Sujet 1.2.1: Couverture du sol				
Superficies des couvertures du sol par catégorie	Couverture végétale	Superficie	E	OBPE
	Sites attractifs des touristes	Nombre	E	OBPE
Sujet 1.2.2: Écosystèmes et biodiversité				
Caractéristiques générales, étendue et structure des écosystèmes	Superficies des écosystèmes	Superficie	E	OBPE
	Proximité des écosystèmes avec des zones urbaines et des terres cultivées	Distance	M	ISABU
Caractéristiques physiques et chimiques des écosystèmes	Nutriments	Concentration	M	ISABU
	Carbone	Concentration	M	ISABU
	Polluants	Concentration	F	ISABU
Biodiversité	Espèces connues de faune et de flore	Nombre	E	OBPE
	Espèces endémiques de faune et de flore	Nombre	E	OBPE
	Espèces invasives de faune et de flore	Nombre	E	OBPE
	Population de l'espèce	Nombre	E	OBPE
	Fragmentation de l'habitat	Superficie, Description, Région, Nombre	F	OBPE
Zones et espèces protégées	Zones terrestres et humides protégées	Nombre, Aire	E	OBPE
	Espèces protégées de faune et de flore	Nombre, superficie	E	OBPE

Sujet 1.2.3: Forêts				
Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Surface forestière	Totale	Superficie	E	OBPE
	Naturelle	Superficie	E	OBPE
	Cultivée	Superficie	E	OBPE
	Surface forestière protégée	Superficie	E	OBPE
	Surface forestière touchée par le feu	Superficie	E	OBPE
Biomasse forestière	Totale	Volume	M	OBPE
	Stockage de carbone dans la biomasse	Masse	M	OBPE
Sous-composante 1.3: Qualité de l'environnement				
Sujet 1.3.1: Qualité de l'air				
Qualité de l'air au niveau local	Niveau de concentration de monoxyde de carbone (CO)	Concentration	E	DGREA
	Niveau de concentration de dioxyde de soufre (SO ₂)	Concentration	E	DGREA
	Niveau de concentration d'oxydes d'azote (NO _x)	Concentration	E	DGREA
	Niveau de concentration en métaux lourds	Concentration	E	DGREA
Concentrations atmosphériques globales des gaz à effet de serre	Niveau global de concentration de dioxyde de carbone (CO ₂)	Concentration	E	DGREA
	Niveau global de concentration de méthane (CH ₄)	Concentration	E	DGREA

Sujet 1.3.2: Qualité de l'eau douce

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Matières organiques	Niveau de concentration de phosphore	Concentration	E	DGREAA
	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Concentration	E	DGREAA
	Demande chimique en oxygène (DCO)	Concentration	E	DGREAA
Pathogènes	Niveau de concentration de coliformes fécaux	Concentration	E	DPSHA
Métaux (par ex., mercure, plomb, nickel, arsenic, cadmium)	Niveau de concentration dans les organismes d'eau douce	Concentration	F	DGREAA
Contaminants organiques (par ex., PCB, DDT, pesticides, furannes, dioxines, phénols, déchets radioactifs)	Niveau de concentration dans l'eau douce	Concentration	F	DGREAA
Caractéristiques physiques et chimiques	pH/acidité/alcalinité	Niveau	E	DGREAA
	Température	Degrés	E	DGREAA
	Salinité	Concentration	E	DGREAA
	Oxygène dissous	Concentration	E	DGREAA
Déchets plastiques et autres débris d'eau douce	Quantité de déchets plastiques et autres débris	Superficie, Masse	E	DGREAA

Sujet 1.3.4: Pollution du sol

Sites affectés par la pollution	Sites contaminés	Superficie, Nombre	M	DGREAA
	Sites potentiellement contaminés	Superficie, Nombre	M	DGREAA
	Sites assainis	Superficie, Nombre	M	DGREAA

III.4.2.2. Ressources environnementales et leur utilisation

Pour cette composante 2, vingt-cinq statistiques et 53 indicateurs ont été retenus (Tableau 4). La partie qui concerne les eaux marines a été élaguée. Comparativement aux ODDs, les statistiques de cette composante sont transversales et se rapportent à plusieurs ODDs notamment la sécurité alimentaire et agriculture (2), la santé et bien-être (3), la gestion durable de l'eau pour tous (6), les villes et communautés durables (11), la consommation et production responsables (12), la vie terrestre et aquatique (14, 15). Dans la SNPA-DB 2013-2020, les indicateurs prévus qui pourraient s'intégrer dans cette composante concernent la superficie des zones réhabilitées, la superficie des zones reboisées, la superficie des sites en régénération, le % de réduction des espèces envahissantes et le nombre d'espèces conservées.

Tableau 4. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 2 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Sous-composante 2.1: Ressources minérales				
Sujet 2.1.1: Stocks et variations des ressources minérales				
Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Ressources minérales	Stocks de ressources commercialement récupérables	Masse, Volume	E	OBM
	Nouvelles découvertes	Masse, Volume	E	OBM
	Extraction	Masse, Volume	E	OBM
	Pertes catastrophiques	Masse, Volume	E	Protection civile
	Stocks de ressources potentiellement récupérables commercialement	Masse, Volume	F	OBM
	Stocks de ressources non commerciales et autres ressources connues	Masse, Volume	F	OBM
Sujet 2.1.2: Production et commerce des minéraux				
Production de minéraux	Minéraux extraits	Masse, Volume	E	OBM
Importations de minéraux	Minéraux importés	Monnaie, Masse, Volume	E	OBR
Exportations de minéraux	Minéraux exportés	Monnaie, Masse, Volume	E	OBR
Sous composante 2.2: Ressources énergétiques				
Sujet 2.2.1: Stocks et variations des ressources énergétiques				
Ressources énergétiques	Stocks de ressources commercialement récupérables	Masse, Volume	E	OBM
	Nouvelles découvertes	Masse, Volume	E	OBM
	Extraction	Masse, Volume	E	OBM
	Pertes catastrophiques	Masse, Volume	E	Protection civile
	Stocks de ressources potentiellement récupérables commercialement	Masse, Volume	M	OBM
	Stocks de ressources non commerciales	Masse, Volume	M	OBM

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sujet 2.2.2: Production, commerce et consommation d'énergie				
Production d'énergie	Production totale	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
	Production à partir de ressources non renouvelables	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
	Production à partir de ressources renouvelables	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
	Production d'énergie primaire	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
	Importations d'énergie	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
	Production d'énergie secondaire	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
Offre totale d'énergie	Total d'énergie disponible	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
Consommation finale d'énergie	Total d'énergie consommée	Unité de l'énergie, Masse, Volume	E	REGIDESO
Sous-composante 2.3: Terres				
Sujet 2.3.1: Utilisation des terres				
Surfaces d'utilisation des terres par catégorie	Superficie des terres consacrées à l'agriculture biologique	Superficie	E	MINAGRIE
	Superficie des terres irriguées	Superficie	E	MINAGRIE
	Superficie des terres consacrées à la gestion durable des forêts	Superficie	E	MINAGRIE
	Superficie des terres consacrées à l'agroforesterie	Superficie	E	MINAGRIE
Sujet 2.3.2: Utilisation des terres forestières				
Utilisation des terres forestières	Surfaces déboisées	Superficie	E	OBPE
	Surfaces reboisées	Superficie	E	OBPE
	Surfaces boisées	Superficie	E	OBPE

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sous-composante 2.4: Ressources en sol				
Sujet 2.4.1 : Ressources en sol				
Ressources en sol	Quantité de sol perdu par érosion	Masse	E	MINAGRIE
	Sol rendu incultivable par dégradation	Superficie	E	MINAGRIE
	Distribution des types de sols au Burundi	Cartes, superficie	E	IGEBU
Sous-composante 2.5: Ressources biologiques				
Sujet 2.5.1: Ressources en bois				
Ressources en bois	Stocks de ressources en bois	Volume	E	OBPE
	Croissance naturelle	Volume	E	OBPE
	Abattages	Volume	E	OBPE
	Pertes naturelles	Volume	E	OBPE
	Pertes catastrophiques	Volume	E	OBPE
Production forestière	Quantité produite	Volume	E	OBPE
Production de bois de feu	Quantité de bois de feu produite	Volume	E	OBPE
Importations de produits forestiers	Quantité de produits forestiers importés	Monnaie, Masse, Volume	M	OBPE
Exportations de produits forestiers	Quantité de produits forestiers exportés	Monnaie, Masse, Volume	M	OBPE
Sujet 2.5.2: Ressources aquatiques				
Production de pêche de capture	Quantité pêchée	Masse	E	MINAGRIE
Production aquacole	Quantité produite	Masse	E	MINAGRIE
Importations de poissons et de produits de la pêche	Quantité de poissons et de produits de la pêche importés	Monnaie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
Exportations de poissons et de produits de la pêche	Quantité de poissons et de produits de la pêche exportés	Monnaie, Masse, Volume	M	MINAGRIE
Ressources aquatiques	Stocks de ressources aquatiques	Masse	E	MINAGRIE

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sujet 2.5.3: Cultures agricoles				
Principales cultures annuelles et permanentes	Surfaces plantées	Superficie	E	MINAGRIE
	Surfaces cultivées	Superficie	E	MINAGRIE
	Quantité produite	Masse	E	MINAGRIE
	Production biologique	Masse	E	MINAGRIE
	Production de cultures génétiquement modifiées	Masse	E	MINAGRIE
Quantités utilisées	Engrais naturels (par ex., fumier, compost, chaux)	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
	Engrais chimiques	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
	Pesticides	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
	Semences génétiquement modifiées	Masse	F	MINAGRIE
Monocultures/systèmes agricoles gourmands en ressources	Surfaces utilisées pour la production	Superficie	E	MINAGRIE
	Quantité produite	Masse	E	MINAGRIE
	Quantité produite de cultures génétiquement modifiées	Masse	F	MINAGRIE
Importations de produits agricoles	Quantité importée	Monnaie, Masse	E	MINAGRIE
Exportations de produits agricoles	Quantité exportée	Monnaie, Masse	E	MINAGRIE
Sujet 2.5.4: Bétail				
Bétail	Nombre d'animaux vivants	Nombre	E	MINAGRIE
	Nombre d'animaux abattus	Nombre	E	MINAGRIE
Quantités utilisées	Antibiotiques	Masse	E	MINAGRIE
	Hormones	Masse	E	MINAGRIE
Importations de bétail	Quantité de têtes importées	Monnaie, Nombre	E	MINAGRIE
Exportations de bétail	Quantités de têtes exportées	Monnaie, Nombre	F	MINAGRIE

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sujet 2.5.5: Autres ressources biologiques non cultivées				
Commerce d'espèces sauvages élevées en captivité	Quantité d'espèces élevées en captivité	Description, Masse, Nombre	E	OBPE
Produits forestiers non ligneux et autres plantes	Exploitation des PFNL	Masse, Volume	M	OBPE
Sous-composante 2.6: Ressources en eau				
Sujet 2.6.1: Ressources en eau				
Entrée d'eau vers les eaux intérieures	Précipitations	Volume	E	IGEBU
	Apport en provenance de territoires voisins	Volume	M	IGEBU
Sortie d'eau provenant des eaux intérieures	Évapotranspiration	Volume	M	IGEBU
	Sorties vers des territoires voisins	Volume	E	IGEBU
Réserves d'eaux intérieures	Réserves d'eau de surface dans des réservoirs artificiels	Volume	E	IGEBU
	Réserves d'eau de surface dans des lacs	Volume	E	IGEBU
	Réserves d'eau de surface dans des cours d'eau	Volume	E	IGEBU
	Réserves d'eau de surface dans des zones humides	Volume	E	IGEBU
	Réserves d'eaux souterraines	Volume	M	IGEBU
Sujet 2.6.2: Prélèvement, utilisation et restitution de l'eau				
Prélèvement d'eau total	Quantité total d'eau prélevée	Volume	E	IGEBU
Prélèvement en provenance des eaux de surface	Quantité d'eau prélevée des eaux de surface	Volume	E	IGEBU
Prélèvement en provenance d'eaux souterraines	A partir de ressources en eaux souterraines renouvelables	Volume	E	IGEBU
	A partir de ressources en eaux souterraines non renouvelables	Volume	E	IGEBU
Prélèvement d'eau pour usage propre	Quantité d'eau prélevée pour usage propre	Volume	E	MINAGRIE
Prélèvement d'eau pour la distribution	Quantité d'eau prélevée pour la distribution	Volume	E	REGIDESO
Eau dessalée	Quantité d'eau dessalée	Volume	E	MINAGRIE
Eau réutilisée	Quantité d'eau réutilisée	Volume	E	MINAGRIE
Collecte d'eau de pluie	Quantité d'eau de pluie collectée	Volume	E	MINAGRIE

III.4.2.3. Résidus

Pour cette composante 3, dix-huit statistiques et 62 indicateurs ont été retenus (Tableau 5). La partie qui concerne les eaux marines a été élaguée. L'analyse de ces statistiques montre que les ODDs concernés sont la gestion durable de l'eau pour tous (6) et la lutte contre les changements climatiques (13). Quant à la SNPA-DB 2013-2020, les indicateurs prévus qui pourraient s'intégrer dans cette composante concernent le pourcentage de réduction des pesticides et des engrais chimiques, l'accroissement annuel des quantités de fumier et d'engrais utilisés, le nombre de barrages de retenues construites, la capacité de collecte et de traitement des déchets, le nombre de stations d'épuration installées, les données disponibles sur la pollution, le nombre d'études disponibles sur la pollution des eaux et des sols et le nombre d'industrie ayant les systèmes de prétraitement.

Tableau 5. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 3 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sous-composante 3.1: Émissions dans l'air				
Sujet 3.1.1: Émissions de gaz à effet de serre				
Émissions directes totales de gaz à effet de serre (GES), par gaz	Dioxyde de carbone (CO ₂)	Masse	E	IGEBU
	Méthane (CH ₄)	Masse	E	IGEBU
	Oxyde d'azote (N ₂ O)	Masse	E	IGEBU
Émissions indirectes totales de gaz à effet de serre (GES), par gaz	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Masse	E	IGEBU
	Oxydes d'azote (NOx)	Masse	E	IGEBU
	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	Masse	E	IGEBU
Sujet 3.1.3: Émissions d'autres substances				
Émissions d'autres substances	Particules en suspension	Masse	E	IGEBU
	Métaux lourds	Masse	E	IGEBU
Sous-composante 3.2: Production et gestion des eaux usées				
Sujet 3.2.1: Production et teneur en polluants des eaux usées				
Volume d'eaux usées produites	Quantité des eaux usées produites	Volume	E	SETEMU
Teneur en polluants des eaux usées	Qualité physicochimiques des eaux usées	%	E	SETEMU
Sujet 3.2.2: Collecte et traitement des eaux usées				
Volume d'eaux usées collectées	Quantité des eaux usées collectées	Volume	E	SETEMU
Volume d'eaux usées traitées	Quantité des eaux usées traitées	Volume	E	SETEMU
Capacité totale de traitement des eaux usées urbaines	Nombre d'installations	Nombre	E	SETEMU
	Capacité des installations	Volume	E	SETEMU
Capacité totale de traitement des eaux usées industrielles	Nombre d'installations	Nombre	E	SETEMU
	Capacité des installations	Volume	E	SETEMU

Sujet 3.2.3: Déversement des eaux usées dans la nature				
Déversement des eaux usées	Volume total d'eaux usées déversées dans la nature après traitement	Volume	E	OPBE
Teneur en polluants des eaux usées déversées	La physicochimie des eaux usées déversées	%	M	OPBPE
Sous-composante 3.3: Production et gestion des déchets				
Sujet 3.3.1: Production de déchets				
Quantité de déchets produits par source	Types et quantité de déchets	Masse	E	SETEMU
Quantité de déchets produits par catégorie de déchets	Quantité de déchets produits par catégorie de déchets	Masse	F	SETEMU
Quantité de déchets dangereux produits	Quantité de déchets produits	Masse	F	SETEMU
Sujet 3.3.2: Gestion des déchets				
Déchets municipaux	Quantité totale de déchets municipaux collectés	Masse	E	SETEMU
	Quantité de déchets municipaux traités par type de traitement et d'évacuation	Masse	E	SETEMU
	Nombre d'installations de traitement et d'évacuation de déchets municipaux	Nombre	E	SETEMU
	Capacité des installations de traitement et d'évacuation des déchets municipaux	Volume	E	SETEMU
Déchets dangereux	Quantité totale de déchets dangereux collectés	Masse	F	SETEMU
	Quantité de déchets dangereux traités par type de traitement et d'évacuation	Masse	F	SETEMU
	Nombre d'installations de traitement et d'évacuation de déchets dangereux	Nombre	F	SETEMU
	Capacité des installations de traitement et d'évacuation des déchets dangereux	Volume	E	SETEMU
Sous-composante 3.4: Libération de substances chimiques				
Sujet 3.4.1: Libération de substances chimiques				
Quantité totale d'engrais utilisés	Engrais naturels	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
	Engrais chimiques	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE
Quantité totale de pesticides utilisés	Pesticides utilisés	Superficie, Masse, Volume	E	MINAGRIE

III.4.2.4. Phénomènes extrêmes et catastrophes

Pour cette composante 4, douze statistiques et 29 indicateurs ont été retenus (Tableau 6). Comparativement aux ODDs, les statistiques de cette composante se rattachent à la santé et bien-être (6) et les villes et communautés durables (11). Dans la SNPA-DB 2013-2020, il n'y a pas d'indicateurs prévus qui correspondent à cette composante. Cependant, d'autres documents comme La Vision 2025 et CSLP II prévoient les indicateurs liés à la fréquence des catastrophes, la capacité d'alerte et la capacité de gestion des catastrophes.

Tableau 6. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 4 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Statistique concernée	Indicateur	Mesure	Priorité	Source
Sous-composante 4.1: Phénomènes naturels extrêmes et catastrophes naturelles				
Sujet 4.1.1: Survenance des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles				
Survenance des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles	Type de phénomène naturel extrême et de catastrophe naturelle (géophysique, météorologique, hydrologique, climatique, biologique)	Description	E	Protection civile
	Localisation	lieu	E	Protection civile
	Ampleur	Intensité	E	Protection civile
	Date de l'événement	Date	E	Protection civile
	Durée	Période	E	Protection civile
Sujet 4.1.2: Impact des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles				
Personnes victimes de phénomènes naturels extrêmes et de catastrophes naturelles	Nombre de personnes tuées	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes blessées	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes sans abris	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes touchées	Nombre	E	Protection civile
Pertes économiques dues à des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles	Valeur des pertes occasionnées	Monnaie	E	Protection civile
Pertes physiques/dommages dus à des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles	Pertes physiques observées	Superficie, Description, Nombre	E	MINAGRIE
Effets des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes naturelles sur l'intégrité des écosystèmes	Zones touchées par des catastrophes naturelles	Superficie	E	MINAGRIE
	Perte de couvert végétal	Superficie	E	MINAGRIE
	Zones de bassins versants affectées	Superficie	E	MINAGRIE
Aide extérieure reçue	Quantité ou valeur de l'aide	Monnaie, masse	E	MINAGRIE

Sous-composante 4.2: Catastrophes technologiques				
Sujet 4.2.1: Survenance des catastrophes technologiques				
Survenance des catastrophes technologiques	Type de catastrophe technologique	Description	E	Protection civile
	Localisation	lieu	E	Protection civile
	Date de l'événement	Date	E	Protection civile
	Durée	Période	E	Protection civile
Sujet 4.2.2: Impact des catastrophes technologiques				
Personnes victimes de catastrophes technologiques	Nombre de personnes tuées	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes blessées	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes sans abris	Nombre	E	Protection civile
	Nombre de personnes touchées	Nombre	E	Protection civile
Pertes économiques dues à des catastrophes technologiques	Valeur des pertes économiques occasionnées	Monnaie	E	Protection civile
Pertes physiques/dommages dus à des catastrophes technologiques	Pertes physique observées	Superficie, Description, Nombre	E	Protection civile
Effets des catastrophes technologiques sur l'intégrité des écosystèmes	Zones touchées par des catastrophes technologiques	Superficie	E	Protection civile
	Perte de couvert végétal	Superficie	E	Protection civile
	Zones de bassins versants affectées	Superficie	E	Protection civile
Aide extérieure reçue	Quantité ou valeur de l'aide	Monnaie	E	Protection civile

III.4.2.5. Établissements humains et santé environnementale

Cette composante 5 a concerné vingt-sept statistiques et 33 indicateurs (Tableau 7). Les statistiques de cette composante impliquent les ODDs liés à la santé et bien-être (6) et les villes et communautés durables (11). La SNPA-DB 2013-2020 ne présente pas des indicateurs spécifiques pour cette composante. Mais les autres documents d'orientations politiques comme la Vision 2025, le CSLP II et les documents du Ministère ayant en charge la santé mentionnent le taux de croissance de la population, le pourcentage de la population urbaine, le pourcentage de la population rurale, le taux d'électrification, l'efficacité énergétique, la carbonisation moderne (%), les ménages utilisant les foyers améliorés (%) et les énergies renouvelables.

Tableau 7. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 5 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Statistique concernée	Indicateurs	Masure	Priorité	Source
Sous-composante 5.1: Établissements humains				
Sujet 5.1.1: Population urbaine et rurale				
Population vivant dans des zones urbaines	Taux d'urbanisation	Nombre, %	E	Urbanisme
Population vivant dans des zones rurales	Population rurale	Nombre	E	Urbanisme
Surface urbaine totale	Superficie des zones urbaines	Superficie	E	Urbanisme
Surface rurale totale	Superficie des zones rurales	Superficie	E	Urbanisme
Sujet 5.1.2: Accès aux services de base sélectionnés				
Population utilisant une source améliorée d'eau potable	Population ayant accès à l'eau potable	Nombre	E	AHAMR
Population utilisant des installations d'assainissement améliorées	Ménages utilisant les installations d'assainissement	Nombre	E	SETEMU
Population desservie par la collecte des déchets municipaux	Couverture de la collecte des déchets	Nombre	E	SETEMU
Population raccordée à un système de collecte des eaux usées	Ménages raccordés au système de collecte des eaux	Nombre	E	SETEMU
Population raccordée à un système de traitement des eaux usées	Ménages desservis par le système de traitement des eaux	Nombre	E	SETEMU
Population desservie par les services d'approvisionnement en eau	Ménages connectés au réseau de distribution d'eaux	Nombre	E	REGIDESO
Prix de l'eau	Prix de l'eau par mètre cube	Monnaie	E	REGIDESO
Population ayant accès à l'électricité	Ménages connectés au réseau de distribution d'électricité	Nombre	E	REGIDESO
Prix de l'électricité	Prix de l'eau par KWh	Monnaie	E	REGIDESO
Sujet 5.1.3: Conditions de logement				
Population sans abris	Population sans abri	Nombre	E	Urbanisme
Nombre de logements avec des matériaux de construction adéquats tels que définis par les normes nationales ou locales	Ménages avec logements descendants	Nombre	E	Urbanisme

Sujet 5.1.4: Exposition à la pollution ambiante				
Population exposée à la pollution atmosphérique dans les principales villes	Ménages des quartiers à air pollué	Nombre	M	Urbanisme
Population exposée à la pollution sonore dans les principales villes	Ménages ayant le problème de pollution sonore	Nombre	M	Urbanisme
Sujet 5.1.5: Préoccupations environnementales spécifiques aux zones urbaines				
Etalement urbain	Superficies urbaines	Superficie	E	Urbanisme
Espaces verts disponibles	Espaces verts	Superficie	E	Urbanisme
Nombre de véhicules privés et publics	Possession de véhicules	Nombre	E	Urbanisme
Population utilisant les transports en commun	Transport en commun	Nombre	E	Urbanisme
Etendue des routes	Couverture routière	Longueur	E	Urbanisme
Existence de réglementations et d'instruments d'urbanisme et de zonage dans les principales villes	Instruments de réglementation de l'urbanisation	Nombre	E	Urbanisme
Efficacité des réglementations et des instruments d'urbanisme et de zonage dans les principales villes	Efficacité des instruments d'urbanisation	Description	E	Urbanisme
Sous-composante 5.2: Santé environnementale				
Sujet 5.2.1: Maladies et affections aéroportées				
Maladies et pathologies aéroportées	Incidence	Nombre	E	Minisanté
	Prévalence	Nombre	E	Minisanté
	Mortalité	Nombre	E	Minisanté
Sujet 5.2.2: Maladies et affections liées à l'eau				
Maladies et pathologies liées à l'eau	Incidence	Nombre	E	Minisanté
	Prévalence	Nombre	E	Minisanté
	Mortalité	Nombre	E	Minisanté
Sujet 5.2.3: Maladies à transmission vectorielle				
Maladies à transmission vectorielle	Incidence	Nombre	E	Minisanté
	Prévalence	Nombre	E	Minisanté
	Mortalité	Nombre	E	Minisanté

III.4.2.6. Protection, gestion et engagement en matière d'environnement

Pour la protection, la gestion et l'engagement en matière d'environnement, quatorze statistiques et quarante indicateurs ont été retenus (Tableau 8). Les ODDs ne sont pas explicites pour cette composante. La SNPA-DB 2013-2020 mentionne quelques engagements du gouvernement notamment la stratégie de sensibilisation, le budget alloué à la biodiversité, la vulgarisation des textes de lois, la loi sur les mesures incitatives relatives aux aires protégées, les études d'impacts environnementaux, la loi sur la pêche, la loi sur l'utilisation des ressources biologiques en dehors des aires protégées, la loi sur les espèces exotiques envahissantes en vigueur, la loi nationale sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, l'acte de ratification du protocole de Nagoya et la loi sur la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales.

Tableau 8. Statistiques et indicateurs au niveau national de la composante 6 (E : élevé ; M : moyen et F : faible)

Statistique concernée	Indicateurs	Mesure	Priorité	Source
Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources				
Sujet 6.1.1: Dépenses publiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources				
Dépenses publiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources	Dépenses publiques annuelles de protection de l'environnement	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses publiques annuelles de gestion des ressources	Monnaie	E	OBPE
Sujet 6.1.2: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources par les entreprises, les institutions à but non lucratif et les ménages				
Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources par le secteur privé	Dépenses annuelles de protection de l'environnement de la part des entreprises	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses annuelles de gestion des ressources de la part des entreprises	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses annuelles de protection de l'environnement de la part des institutions à but non lucratif	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses annuelles de gestion des ressources de la part des institutions à but non lucratif	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses annuelles de protection de l'environnement de la part des ménages	Monnaie	E	OBPE
	Dépenses annuelles de gestion des ressources de la part des ménages	Monnaie	E	OBPE

Sous-composante 6.2: Gouvernance et réglementation environnementale

Sujet 6.2.1: Solidité institutionnelle

Institutions gouvernementales environnementales et leurs ressources	Nom de l'autorité environnementale principale et son année d'établissement	Description	E	OBPE
	Budget annuel de la principale autorité environnementale	Monnaie	E	OBPE
	Nombre d'employés de la principale autorité environnementale	Nombre	E	OBPE
	Liste des services de l'environnement dans d'autres ministères et leur année d'établissement	Description	E	OBPE
	Budget annuel des services de l'environnement dans d'autres autorités	Monnaie	E	OBPE
	Nombre d'employés des services environnementaux dans d'autres autorités	Nombre	E	OBPE
Autres institutions environnementales et leurs ressources	Nom de l'institution et année d'établissement	Description	E	OBPE
	Budget annuel de l'institution	Monnaie	E	OBPE
	Nombre d'employés de l'institution	Nombre	E	OBPE

Sujet 6.2.2: Réglementation et instruments environnementaux

Réglementation directe	Liste des polluants réglementés et leur description	Nombre	M	OBPE
	Description du système d'octroi de licences visant à assurer le respect des normes environnementales pour les entreprises ou les nouvelles installations	Description	F	OBPE
	Nombre de demandes de licences reçues et approuvées par an	Nombre	F	OBPE
	Liste des quotas pour le prélèvement de ressources biologiques	Nombre	F	OBPE
	Budget et personnel consacrés à l'application des réglementations environnementales	Monnaie, Nombre	F	OBPE
Instruments économiques	Liste et description des taxes vertes/écologiques	Description, Monnaie	E	OBPE
	Liste et description des subventions liées à l'environnement	Monnaie	E	OBPE

Sujet 6.2.3: Participation aux AEM et aux conventions sur l'environnement				
Participation aux AEM et aux autres conventions mondiales sur l'environnement	Liste et description des AEM et des autres conventions mondiales sur l'environnement	Description, Nombre	E	OBPE
Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes				
Sujet 6.3.1: Préparation aux événements naturels extrêmes et aux catastrophes naturelles				
Préparation et systèmes nationaux de gestion des phénomènes naturels extrêmes et des catastrophes	Existence de plans/programmes nationaux pour les catastrophes	Description	E	Protection civile
	Description (par ex., effectif du personnel) des plans/programmes nationaux de préparation aux catastrophes	Description	E	Protection civile
	Nombre et type d'abris en place ou pouvant être déployés	Description, Nombre	E	Protection civile
	Nombre et type de spécialistes de gestion d'intervention d'urgence et de reprise de gestion d'activité certifiés internationalement	Description, Nombre	E	Protection civile
	Nombre de volontaires	Nombre	E	Protection civile
	Quantité de ressources de premiers secours, de fournitures, de matériels et d'équipements d'urgence	Nombre	E	Protection civile
	Existence de systèmes d'alerte précoce pour tous les risques majeurs	Description	E	Protection civile
	Dépenses de prévention des catastrophes, de préparation, de nettoyage et de réhabilitation	Monnaie	E	Protection civile
Sujet 6.3.2: Préparation aux catastrophes technologiques				
Préparation et systèmes nationaux de gestion des catastrophes technologiques	Existence et description de gestion de catastrophes	Description	E	Protection civile
	Dépenses de préparation et prévention des catastrophes, de nettoyage et de réhabilitation	Monnaie	E	Protection civile

Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement				
Sujet 6.4.1: Informations sur l'environnement				
Systèmes d'information sur l'environnement	Existence de systèmes d'information sur l'environnement accessibles au public	Description	E	ISTEEBU
	Nombre annuel de visites/utilisateurs de programmes spécifiques d'information sur l'environnement	Nombre	E	ISTEEBU
Statistiques de l'environnement	Description des programmes nationaux de statistiques de l'environnement	Description	E	ISTEEBU
	Nombre et type de produits de statistiques de l'environnement et périodicité des mises à jour	Description, Nombre	E	ISTEEBU
	Existence et nombre d'institutions participant aux plateformes ou comités interservices/interministériel	Nombre	E	ISTEEBU
Sujet 6.4.2: Enseignement dans le domaine de l'environnement				
Enseignement dans le domaine de l'environnement	Allocation de ressources pour l'enseignement dans le domaine de l'environnement par les administrations centrales et locales	Monnaie	E	OBPE
	Nombre et description des programmes d'enseignement dans le domaine de l'environnement dans les écoles	Description, Nombre	E	OBPE
	Nombre d'étudiants poursuivant des études supérieures axées sur l'environnement	Nombre	E	OBPE
Sujet 6.4.3: Perception et sensibilisation à l'environnement				
Perception et sensibilisation du public à l'environnement	Connaissances et attitudes face aux questions ou préoccupations environnementales	Enquête	E	OBPE
	Connaissances des politiques environnementales et attitudes à leur égard	Enquête	E	OBPE
Sujet 6.4.4: Engagement en faveur de l'environnement				
Engagement en faveur de l'environnement	Existence d'ONG pro-environnementales	Nombre	E	OBPE
	Nombre d'activités pro-environnementales	Nombre	E	OBPE
	Nombre de programmes pro-environnementaux	Nombre	E	OBPE

III.5. Forces, faiblesses, opportunités et contraintes

III.5.1. Forces

Les principales forces du système de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales sont :

- l'existence d'une organisation décentralisée du système statistique national ;
- la présence d'une collaboration accrue avec les organismes internationaux ;
- l'existence des documents d'orientation politiques qui militent pour l'existence des données statistiques en environnement (Vision 2025, CSLP II, SNDS 2016) ;
- l'existence d'un système de mobilisation des ressources financières pour collecter des fonds de collecte des statistiques
- l'existence d'une institution, ISTEERU, ayant une volonté de collaboration en matière de collecte et d'harmonisation des statistiques de l'environnement avec les principaux acteurs ;
- la volonté manifeste de l'ISTEERU pour la mise en œuvre de CDSE 2013 après avoir élaboré deux annuaires (2015 et 2016).

III.5.2. Faiblesses

Les faiblesses du système de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales sont multiples. Nous en citons :

- le manque de statistiques et les indicateurs environnementaux de référence au niveau national pour la formulation et l'évaluation de la mise en œuvre des grands chantiers de développement,
- l'absence de cadre légal pour la production de statistiques de l'environnement ;
- l'absence d'un groupe technique de travail chargé de produire des statistiques de l'environnement, avec un programme national de statistiques de l'environnement bien défini;
- l'absence d'une collaboration interinstitutionnelle au niveau stratégique qu'au niveau technique car les statistiques de l'environnement portent sur plusieurs domaines ;
- la faiblesse des structures chargées de produire des statistiques dans des secteurs clés et porteurs de croissance, tels que le secteur des mines, le tourisme, les transports et les travaux publics ;
- l'insuffisance de la qualité des données ce qui fait qu'elles ne répondent pas aux normes statistiques (données insuffisantes, inexistantes ou manque de précision ou cohérence).
- Les difficultés techniques dans la collecte des données suite à une capacité limitée du personnel en nombre et compétences ;
- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données ;
- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés.

III.5.3. Opportunités

Le système de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales possède cependant plusieurs opportunités exploitables pour son amélioration. Il s'agit de :

- l'engagement manifeste de la division de statistiques des Nations Unies de participer à de nombreuses activités de collecte des statistiques de l'environnement depuis l'approbation du CDSE 2013,
- l'existence d'outils internationaux pour la collecte des statistiques de l'environnement (Cadre de Développement des Statistiques de l'Environnement, Outil d'auto évaluation des statistiques de l'environnement, ...);
- la volonté manifeste de la Commission des Statistiques des Nations Unies de promouvoir la capacité des Etats membres à diffuser les statistiques et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des ODD ;
- l'engagement des Etats membres de l'EAC à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et à coordonner leurs politiques en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la demande croissante d'informations statistiques liées à l'environnement ;
- la promotion des TICs.

III.5.4. Menaces

Les menaces qui pèsent sur le système de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales sont notamment :

- le manque d'une structure unifiée et coordonnée des différents secteurs produisant les statistiques de l'environnement pour améliorer le suivi ;
- le manque de culture de partage et d'exploitation des données collectées et diffusées ; le manque de ressources financières et humaines au sein des unités produisant les statistiques de l'environnement ;
- le manque et l'inaccessibilité des données surtout celles liées aux allocations financières ;
- le faible niveau de prise de conscience de la nécessité des statistiques de l'environnement ;
- le manque d'une description statistique complète des préoccupations environnementales ;
- l'appui et la pérennisation de la collecte des données environnementales.

CHAPITRE IV. VISION ET AXES STRATEGIQUES

IV.1 Principaux défis

Pour parvenir à collecter et à produire des statistiques environnementales fiables, actualisées et régulières, les défis majeurs que le Burundi doit surmonter sont :

- l'amélioration du dispositif institutionnel et organisationnel en vue d'une meilleure coordination des activités de collecte, d'analyse, de publication, de diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ;
- l'amélioration de la couverture et de la qualité de la production des statistiques environnementales conformément aux normes internationales ;
- l'amélioration des conditions de travail des différents services sectoriels impliqués dans la collecte, l'analyse, la publication, la diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ;
- la promotion de la formation des spécialistes dans la collecte, l'analyse, la publication, la diffusion et l'archivage des statistiques environnementales ; le renforcement des capacités des ressources humaines en fonction et le recrutement de nouvelles unités ;
- l'amélioration des capacités de publication, de diffusion, d'archivage des statistiques environnementales en améliorant l'usage des NTIC ;
- le renforcement des capacités d'exploitation et d'utilisation des statistiques environnementales dans la prise de décision et dans la recherche pour promouvoir la culture statistique.

IV.2. Vision

Ces défis ci-haut identifiés interpellent les producteurs des statistiques environnementales à répondre à la question suivante: « *Quelles sont les mesures et les approches stratégiques à prendre pour parvenir à produire régulièrement des statistiques environnementales fiables, actualisées et de portée nationale* » ?

En tenant compte des différentes faiblesses et des contraintes mises en exergue dans le diagnostic système national des statistiques environnementales, soucieux également de la mise en œuvre du Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013), la vision retenue est ainsi libellée:

« D'ici 2022, un système bien coordonné de production, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales fiables et actualisées est opérationnel et durable ».

L'objectif général est de contribuer à la mise en œuvre efficace du Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013).

IV.3. Axes stratégiques

Au regard de la vision à moyen terme de développement des statistiques au Burundi et de la vision de la présente stratégie, les grandes activités en la matière au cours de la période 2018-2022 seront centrées autour de quatre axes stratégiques et quatorze objectifs opérationnels (Tableau 9):

Axe 1 : Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial.

Cet axe stratégique vise à combler les lacunes légales, institutionnelles et partenariales. Il comporte 3 objectifs stratégiques opérationnels : (i) Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales ; (ii) Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013 et (iii) Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la SNDSE 2017.

Axe 3 : Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables.

Cet axe vise l'amélioration de la qualité des statistiques environnementales collectées à travers une normalisation des outils de collecte, de production et de diffusion. Il s'agit également de l'extension de la couverture de la collecte des statistiques environnementales au niveau des secteurs dans le but de combler d'une part, le déficit de production décelé au niveau de nombreuses structures et d'autre part, de prendre en compte les nouvelles évolutions dans la collecte, la production et la diffusion des statistiques environnementales. Les objectifs opérationnels retenus sont les suivants : (i) Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales, (ii) Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées.

Axe 3 : Renforcement des capacités en vue d'accroître l'efficacité des services statistiques.

Cet axe vise à combler la faible capacité en ressources matérielles, humaines et financières. Les objectifs opérationnels poursuivis sont les suivants : (i) promouvoir une bonne politique de gestion des ressources humaines, (ii) renforcer les ressources matérielles et, (iii) assurer de manière durable le financement des activités statistiques.

Axe 4 : Amélioration de l'archivage, de la diffusion, de l'utilisation des données statistiques environnementales

Les objectifs opérationnels formulés à travers cet axe visent à combler les lacunes liées à la faible utilisation des NTIC pour l'archivage et la diffusion des données. Ils permettront également d'améliorer le niveau d'utilisation et d'exploitation des données environnementales à travers l'analyse approfondie des données et la recherche dans les domaines clés de développement économique.

Ces objectifs sont: (i) mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions, (ii) Promouvoir une culture de partage

et d'exploitation des données environnementales et (iii) Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales.

Axe 5. Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD, de la Révolution des données et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique

La présente stratégie étant une émanation des CSDE 2013 dont la finalité de répondre adéquatement à la demande croissante d'information environnementale pour le suivi de la conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) et du programme de développement post-2015, il est incontournable qu'elle soit un axe permettant de mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre des orientations nationales et internationales en matière de développement durable.

Cet axe répond donc à cette préoccupation et sera orienté par trois objectifs notamment : (i) production régulière d'un rapport annuel sur les ODD liés aux statistiques environnementales, (ii) Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulées dans les documents d'orientation politique dans l'EAC et, (iii) Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale (Vision 2025, CSLP II, les Stratégies sectorielles, ...).

Tableau 9. Liste des axes stratégiques et des objectifs opérationnels

Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels
A 1	Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial
A 1.1	Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales
A 1.2	Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013
A 1.3	Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la CDSE 2013
A 2	Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs
A 2.1	Développer et moderniser les infrastructures et équipements en privilégiant l'utilisation des TICS
A 2.2	Renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines impliquées dans la collecte des statistiques de l'environnement
A.2.3	Assurer de manière durable le financement des activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales
A.3	Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables
A.3.1	Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales
A.3.2	Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées
A.4	Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales
A.4.1	Mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions
A.4.2	Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales
A.4.3	Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales
A.5	Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement
A.5.1	Production régulière d'un rapport annuel sur les ODDs liés aux statistiques environnementales
A.5.2	Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulés dans les documents d'orientation politique dans l'EAC
A.5.3	Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale

IV.4. Résultats attendus

IV.4.1. Axe 1 : Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial

Pour atteindre les trois objectifs opérationnels retenus au titre pour cet axe stratégique, les activités retenues permettront d'atteindre les résultats suivants (Tableau 10) :

- la coordination interne des services sectoriels impliqués dans les statistiques environnementales (RA1) ;
- l'opérationnalisation d'une collaboration régulière avec les partenaires externes impliqués dans les statistiques environnementales (RA2);
- la révision des textes réglementaires pour s'aligner au CDSE 2013 au niveau national (RA3) ;
- la mise en place d'une structure de coordination du système national des statistiques environnementales (RA4).

Tableau 10. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 1

Résultats attendus	Codes	Objectifs opérationnels/Actions
	A 1.1	Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales
RA1	A.1.1.1	Établir les modes de collaboration avec d'autres institutions et au sein de chaque institution chargée de l'environnement
	A.1.1.2	Renforcer les mécanismes de collaboration inter et intra-institutionnels et des points focaux
	A.1.1.3	Formaliser la plateforme nationale de collaboration interinstitutionnelle
RA2	A.1.1.4	Développer la collaboration avec des experts nationaux à consulter aux besoins sur des domaines spécifiques des statistiques de l'environnement
	A.1.1.5	Etablir des contacts réguliers avec des groupes d'experts régionaux et mondiaux, des réseaux et des ressources et y participer
	A 1.2	Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013
RA3	A.1.2.1	Examen du cadre juridique, du mandat et des priorités politiques nationales en matière d'environnement
	A.1.2.2	Élaborer un plan de diffusion et de vulgarisation de la présente stratégie nationale pour le développement des statistiques de l'environnement
	A1.2.3	Elaborer les textes réglementaires pour une mise en œuvre du plan d'actions de la SNDSE 2017
	A 1.3	Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la CDSE 2013
RA4	A.1.3.1	Mettre en place une structure de coordination du système de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques de l'environnement
	A.1.3.2	Rendre effective la programmation pluriannuelle des activités des différents services sectoriels concernés par les statistiques environnementales
	A.1.3.3	Organiser effectivement chaque année les sessions de la structure de coordination de système national des statistiques environnementales

IV.4.2. Axe 2 : Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs

Pour l'axe stratégique visant l'amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs, douze activités ont été retenues et permettront d'obtenir les résultats suivants (Tableau 11) :

- la mise en place d'un dispositif d'équipements adéquats et opérationnels (RA5) ;
- la garantie des conditions de travail adéquates (RA6) ;
- la mise en place d'un plan de gestion durable et de carrière des ressources humaines (RA7) ;
- la disponibilité des spécialistes de collecte et d'analyse des statistiques environnementales dans tous les domaines (RA8) ;
- l'assurance des fonds internes nécessaires aux activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales (RA9) ;
- l'établissement d'un système de plaidoyer et de mobilisation des fonds externes (RA10).

Tableau 11. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 2

Résultats attendus	Codes	Objectifs opérationnels/Actions
	A.2.1	Développer et moderniser les infrastructures et équipements en privilégiant l'utilisation des TICS
RA5	A.2.1.1	Pouvoir des équipements de collecte adéquats pour chaque secteur
	A.2.1.2	Améliorer l'utilisation des TICS par l'augmentation du parc informatique et la formation
	A.2.1.3	Assurer la gestion et la maintenance des équipements
RA6	A.2.1.4	Construire le centre national d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales
	A.2.2	Renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines impliquées dans la collecte des statistiques de l'environnement
RA7	A.2.2.1	Organiser des visites d'échange des expériences en participant aux réseaux et groupes d'experts régionaux et mondiaux
	A.2.2.2	Elaborer un plan de renforcement des capacités des ressources humaines disponibles
RA8	A.2.2.3	Recrutement et engagement de nouvelles unités dans les différents secteurs
	A.2.2.4	Elaborer un plan de formation de cadres supérieurs et moyens spécialisés dans la collecte et le traitement des statistiques environnementales dans les différents domaines concernés
	A.2.3	Assurer de manière durable le financement des activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales
RA9	A.2.3.1	Mettre en place un système de prélèvement annuel pour financer les activités courantes
	A.2.3.2	Inscrire dans le budget de chaque secteur concerné, une ligne budgétaire consacré au financement des activités liées aux statistiques environnementales
RA10	A.2.3.3	Prévoir un cadre de concertation des partenaires techniques et financiers du système de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales
	A.2.3.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et de mobilisation des ressources financières

IV.4.3. Axe 3 : Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables

Le développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables vise l'amélioration du système de collecte et d'analyse des statistiques environnementales pertinentes et facilement exploitables par les utilisateurs. Les résultats attendus (Tableau 12) à atteindre en réalisant les six activités retenues sont :

- l'adéquation des statistiques retenues avec les besoins du pays et des utilisateurs (RA11) ;
- l'harmonisation du système de collecte des statistiques environnementales (RA12) ;
- la production et la publication régulières de l'annuaire des statistiques environnementales (RA13).

Tableau 12. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 3

Résultats attendus	Codes	Objectifs opérationnels/Actions
	A.3.1	Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales
RA 11	A.3.1.1	Evaluation des besoins statistiques en matière de politiques et d'utilisateurs sur les ressources environnementales
	A.3.1.2	Adaptation de la production des statistiques de l'environnement aux besoins et aux priorités du pays et des utilisateurs
RA12	A.3.1.3	Elaborer et vulgariser des outils harmonisés du système de collecte des statistiques relatives à l'environnement par rapport aux normes régionales et internationales
	A.3.2	Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées
	A.3.2.1	Elaborer les outils de collecte des statistiques de l'environnement en alignement avec les exigences des utilisateurs et des partenaires
RA13	A.3.2.2	Organiser chaque année la campagne de collecte des données des statistiques environnementales de tous les secteurs concernés
	A.3.2.3	Traiter et compiler les données collectées dans un document d'envergure nationale

IV.4.4. Axe 4 : Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales

Pour améliorer le système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales, douze activités (Tableau 13) ont été proposées et les résultats attendus sont :

- la mise en place d'une base de statistiques environnementales accessibles à toutes les parties prenantes (RA14)
- la mise en place d'un dispositif d'échange et de partage de données entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques environnementales (RA15);
- la promotion de la culture d'usage et de partage des statistiques environnementales (RA16) ;
- l'augmentation du taux d'exploitation des statistiques environnementales par les chercheurs et les décideurs (RA17) ;
- la mise en place d'un système d'archivage des statistiques environnementales sous divers formats (RA18).

Tableau 13. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 4

Résultats attendus	Codes	Objectifs opérationnels/Actions
	A.4.1	Mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions
RA14	A4.1.1	Mettre en place les outils de gestion de l'information statistique (logiciels)
	A4.1.2	Assurer la connexion internet des services sectoriels pour rendre accessibles les statistiques environnementales
RA15	A4.1.3	Développer les techniques de communication entre les différents producteurs et utilisateurs de données statistiques
	A4.1.4	Développer des sites Web dans les services sectoriels
	A.4.2	Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales
RA16	A.4.2.1	Sensibiliser par tous les créneaux d'outils les décideurs et toutes les parties prenantes sur l'importance de la statistique
	A.4.2.2	Sensibiliser et éduquer toutes les parties prenantes pour asseoir une culture de partage
RA17	A.4.2.3	Organiser et diffuser un système d'analyse des données disponibles dans un format standardisé pour les utilisateurs
	A.4.2.4	Mettre en place des mécanismes de promotion de la recherche par l'exploitation des données environnementales
	A.4.2.5	Promouvoir la coopération avec les institutions de recherche
	A.4.3	Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales
	A.4.3.1	Elaborer et diffuser les outils harmonisés d'archivage de bases de données
RA18	A.4.3.2	Etablir une connectivité et créer un site Web accessible à tous les producteurs et les utilisateurs
	A.4.3.3	Apporter un appui aux centres de documentation qui acceptent une collaboration dans l'archivage des documents des statistiques environnementales

IV.4.5. Axe 5 : Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement

Cet axe permettra de faire un suivi régulier de la mise en œuvre des grands documents d'orientations politiques au niveau international, régional et national. Huit activités ont été retenues pour atteindre trois résultats attendus (Tableau 14) :

- le suivi-évaluation des ODDs (RA19) ;
- le suivi évaluation des documents d'orientation de la politique environnementale dans l'EAC (RA20) ;
- le suivi-évaluation des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale (RA21).

Tableau 14. Résultats attendus et activités prévues pour l'axe stratégique 5

Résultats attendus	Codes	Objectifs opérationnels/Actions
	A.5.1	Production régulière d'un rapport annuel sur les ODDs liés aux statistiques environnementales
RA19	A.5.1.1	Calcul et analyse des indicateurs des ODD 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15
	A.5.1.2	Produire un rapport d'évaluation des ODD 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15
	A.5.1.3	Contribuer à l'élaboration du rapport général annuel sur les ODD
	A.5.2	Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulés dans les documents d'orientation politique dans l'EAC
RA20	A.5.2.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des documents d'orientation politique dans l'EAC
	A.5.2.2	Produire un rapport d'évaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale dans l'EAC
	A.5.3	Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale
	A.5.3.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des stratégies sectorielles en matière de l'environnement
RA21	A.5.3.2	Produire un rapport d'évaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale au niveau national
	A.5.3.3	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux cités dans la Vision Burundi et le CSLP II

CHAPITRE V. PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent Plan d'action pluriannuel 2018-2022 constitue une ligne directrice de la planification de l'exécution des activités sur une période de cinq ans. Il a été élaboré en concertation avec les points focaux des services sectoriels impliqués dans la collecte des statistiques environnementales. Après avoir établi la matrice des objectifs et des activités prioritaires, il a été attribué un coût à chaque objectif opérationnel et à chaque activité (Tableau 14 et Annexe 2). Les coûts proposés constituent une estimation par rapport aux besoins pour l'atteinte des résultats attendus de chaque activité. De plus, une étude comparative des coûts a été faite par rapport à la SNDS 2016-2020 car la présente stratégie en fait partie. Elle représente à titre indicatif 46,16% du coût total de SNDS 2016-2020 soient 25503 millions de Fbu contre 55249,74 millions de Fbu.

V.1. Mise en œuvre du plan d'action

Le plan pluriannuel (5 ans) présenté dans la présente stratégie sera réalisé sur base de 5 axes stratégiques ayant comme objectif général l'amélioration du système de production des statistiques environnementales. Pour atteindre les résultats attendus pour les 14 objectifs formulés, 59 activités seront réalisées (Fig. 2). Des indicateurs permettront de juger le degré de l'atteinte de ces objectifs (annexe 1). Pour chaque activité, les sources potentielles de financement ont été identifiées et les institutions responsables proposées.

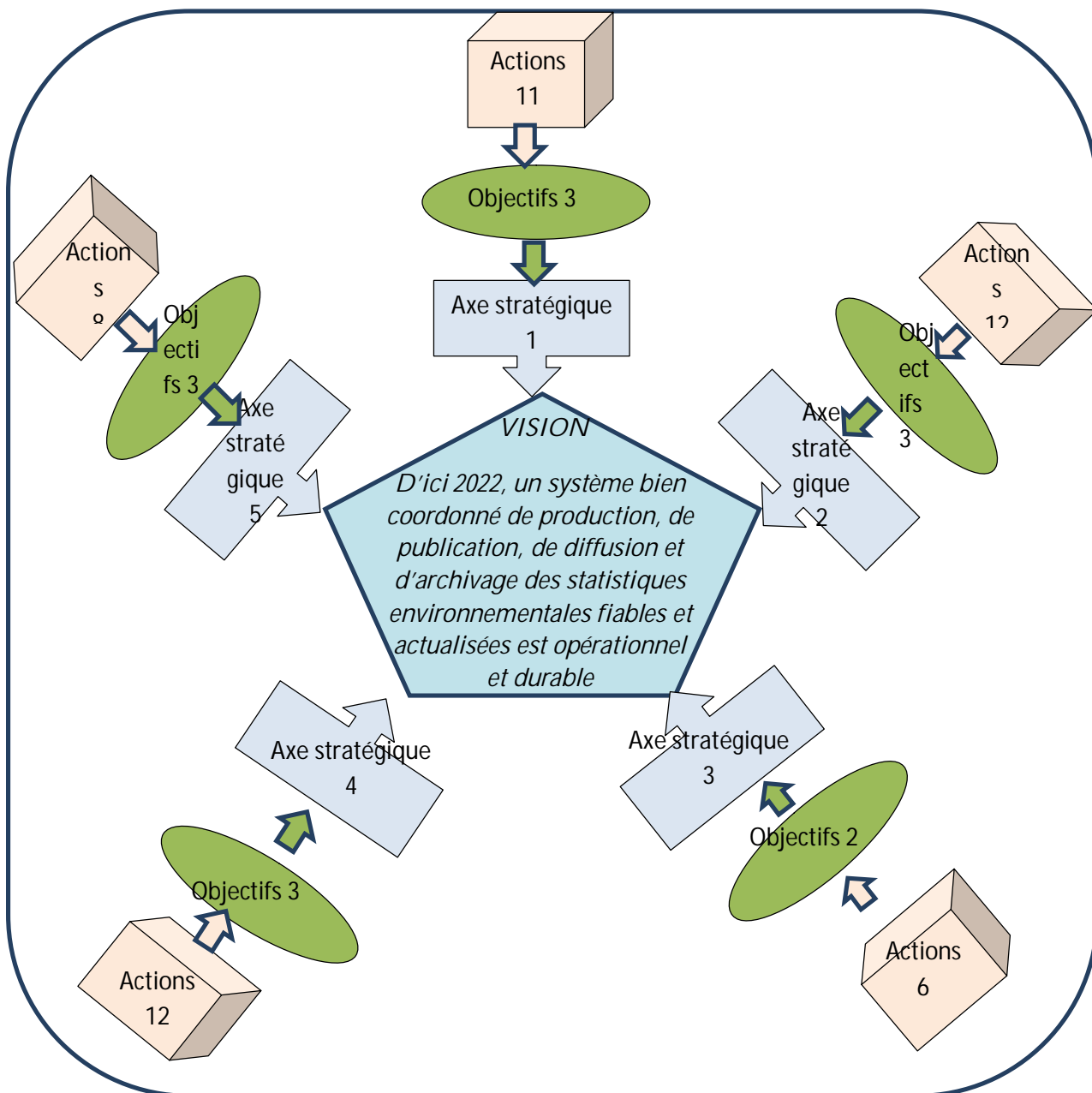


Fig. 2. Schéma récapitulatif de la mise en œuvre du plan pluriannuel de la SNDSE 2018-2022

V.2. Coût du plan d'action 2018-2022

Le coût global de la SNDSE 2018-2022 a été estimé à vingt-cinq milliards cinq cent trois millions de Fbu (25503 millions de Fbu) soient 1499,14 milles de dollars américains. La stratégie repose sur deux grands axes qui représentent à eux seuls 80,08 % du budget total (Fig 3). Il s'agit de l'amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs (axe stratégique 2) avec 33,76 % et du développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables (axe stratégique 3) avec 46,32 %. En effet, le diagnostic du système national de collecte des statistiques environnementales a montré que ce système affiche des lacunes sérieuses en matière de capacités techniques et compétences humaines mais aussi de la

fiabilité et de la couverture de toutes les composantes des statistiques environnementales. Il va falloir mettre un grand paquet dans l'octroi des équipements de collecte des données manquantes actuellement, le renforcements des capacités des ressources humaines en place, le recrutement de nouvelles unités pour les statistiques actuellement non couvertes, la formation des spécialistes de certaines statistiques non disponibles actuellement, l'harmonisation des outils de collecte, la production des statistiques environnementales de manière régulière et la prise en compte des priorités du pays et des utilisateurs pour satisfaire la demande.

Les trois autres axes représentent 19,92 % et visent le renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial (3,08 %), l'amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales (12,25 %) et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement (4,59 %).

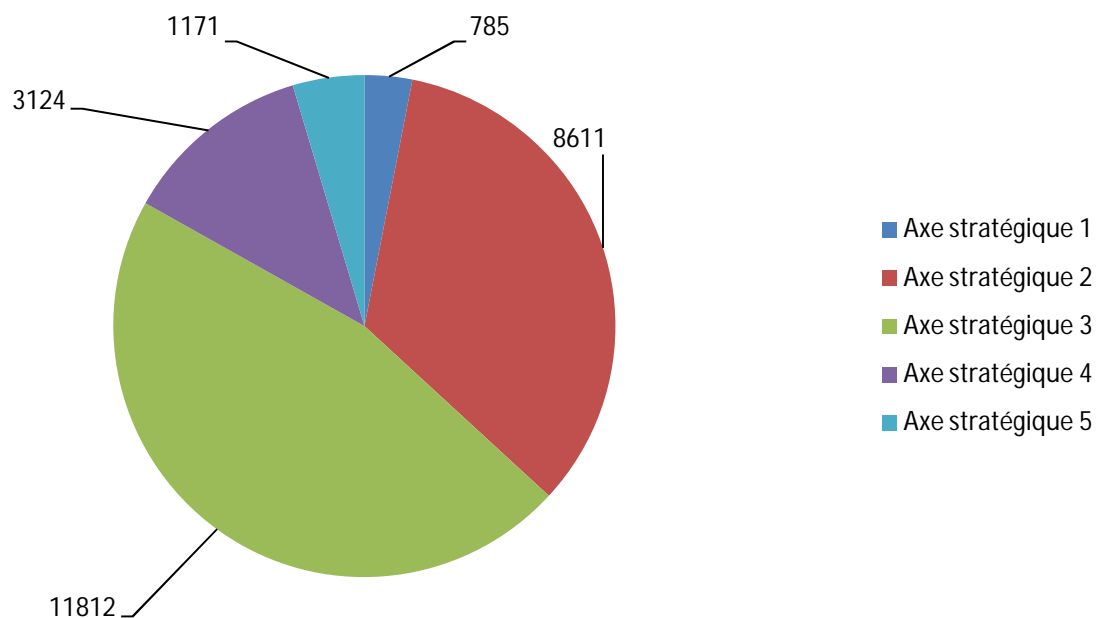


Fig. 3. Coût des axes stratégiques (en millions de Fbu)

Pour chaque axe stratégique, une variation des coûts annuels est observable. En effet, la première année de la mise en œuvre de la stratégie sera sans nul doute caractérisée par des difficultés de mobilisation de fonds d'où les coûts alloués restent inférieurs aux autres années. Les années 2,3 et 4 seront réellement des périodes propices à la mise en œuvre de la stratégie. Les coûts vont diminuer la dernière année pour éviter les précipitations d'activités à la dernière minute (Fig. 4).

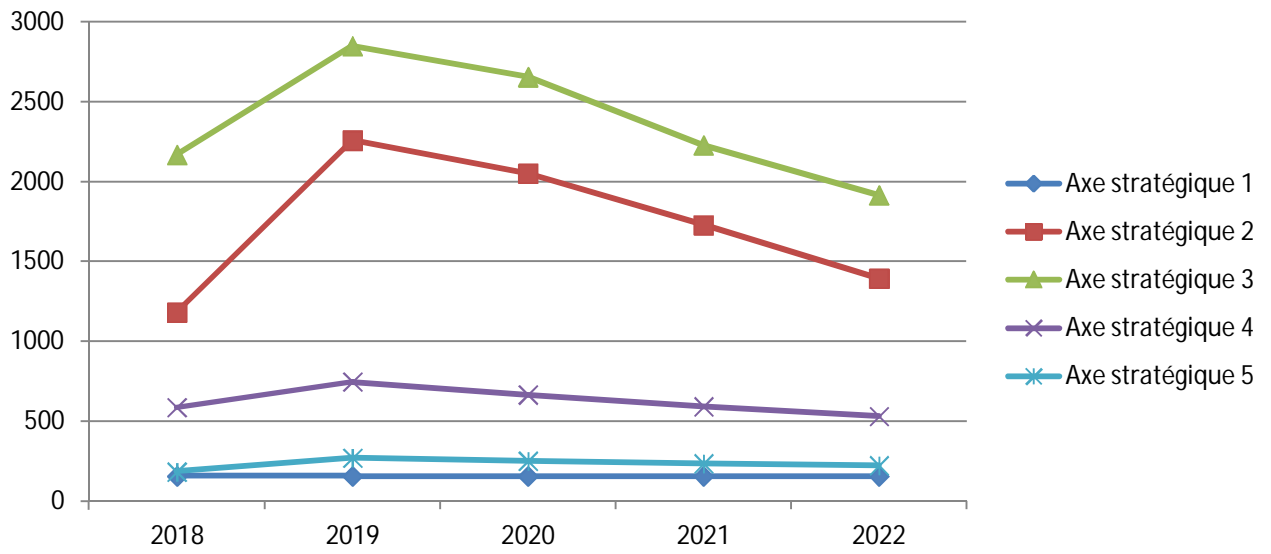


Fig. 3. Evolution des coûts par axe stratégique de 2018 à 2022

Tableau 14. Coût du Plan d'action par axes stratégique et par objectif opérationnel

Codes Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	Budget prévu (Millions Fbu)								Budget prévu (Milles de \$)			%
	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total	Gvnt	PTFs	Total	
A 1 Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial	157	157	157	157	157	535	250	785	308,36	144,09	452,45	3,08
A 1.1 Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales	105	105	105	105	105	315	210	525	81,56	121,04	302,59	2,16
A 1.2 Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013	20	20	20	20	20	60	40	100	34,58	23,05	57,64	0,41
A 1.3 Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la CDSE 2013	32	32	32	32	32	160	0	160	92,22	0,00	92,22	0,66
A 2 Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs	1182	2257	2050	1728	1394	1845	6766	8611	1063,40	3899,71	4963,11	33,76
A 2.1 Développer et moderniser les infrastructures et équipements en privilégiant l'utilisation des TICS	617	1312	1215	975	765	1252	3632	4884	721,61	2093,37	2814,99	20,07
A 2.2 Renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines impliquées dans la collecte des statistiques de l'environnement	540	922	815	735	613	512	3113	3625	295,10	1794,24	2089,34	14,90
A.2.3 Assurer de manière durable le financement des activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales	25	23	20	18	16	81	21	102	46,69	12,10	58,79	0,42

Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	Budget prévu (Millions Fbu)							Budget prévu (Milles de \$)				
		2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total	Gvnt	PTFs	Total	%
A.3	Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables	2168	2848	2654	2227	1915	1081	10731	11812	623,05	6185,01	6808,07	46,32
A.3.1	Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales	615	986	865	679	587	725	3007	3732	417,87	1733,14	2151,01	15,34
A.3.2	Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées	1553	1862	1789	1548	1328	356	7724	8080	205,19	4451,87	4657,06	33,21
A.4	Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales	587	747	666	593	531	363	2761	3124	209,22	1591,35	1800,58	12,25
A.4.1	Mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions	196	257	225	195	165	215	823	1038	123,92	474,35	598,27	4,27
A.4.2	Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales	95	122	115	86	78	36	460	496	20,75	265,13	285,88	2,04
A.4.3	Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales	296	368	326	312	288	112	1478	1590	64,55	851,87	916,43	6,53

Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	Budget prévu (Millions Fbu)							Budget prévu (Milles de \$)				
		2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total	Gvnt	PTFs	Total	%
A.5	Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement	185	271	253	237	225	277	894	1171	159,65	515,27	674,93	4,59
A.5.1	Production régulière d'un rapport annuel sur les ODDs liés aux statistiques environnementales	96	136	135	126	124	56	561	617	32,28	323,34	355,62	2,54
A.5.2	Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulés dans les documents d'orientation politique dans l'EAC	57	89	76	72	65	26	333	359	14,99	191,93	206,92	1,48
A.5.3	Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politiques nationale	32	46	42	39	36	195	0	195	112,39	0,00	112,39	0,80
Total		4279	6280	5780	4942	4222	4101	21402	25503	2363,69	12335,45	14699,14	100,00

Gvnt : Gouvernement

PTFs : Partenaires Techniques et Financiers

CHAPITRE VI. MOBILISATION DES FONDS ET MISE EN ŒUVRE DE LA SNDSE 2018-2022

VI.1. Mobilisation des fonds

Le coût global de la mise en œuvre de la SNDSE 2018-2022 a été estimé à vingt-cinq milliards cinq cent trois millions de Fbu (25503 millions de Fbu) soient 1499,14 milles de dollars américains réparties sur les cinq ans à venir (2018-2022) (Fig. 5). Ces fonds proviendront principalement de deux sources :

- les sources internes évaluées à 4101 millions de Fbu (2363,69 milles de \$ américains) soient 26,8 % du budget total comprenant la part du budget de l'état alloué aux différentes activités liées aux statistiques environnementales mais aussi les initiatives locales et privées ;
- les sources externes estimées à 21402 millions de Fbu (12335,45 milles de \$ américains) soient 76,35 % du budget global qui pourront provenir de la contribution des partenaires techniques et financiers notamment les organisations non gouvernementales régionales et internationales qui ont de par le passé participé à l'accomplissement des activités de ce secteur.

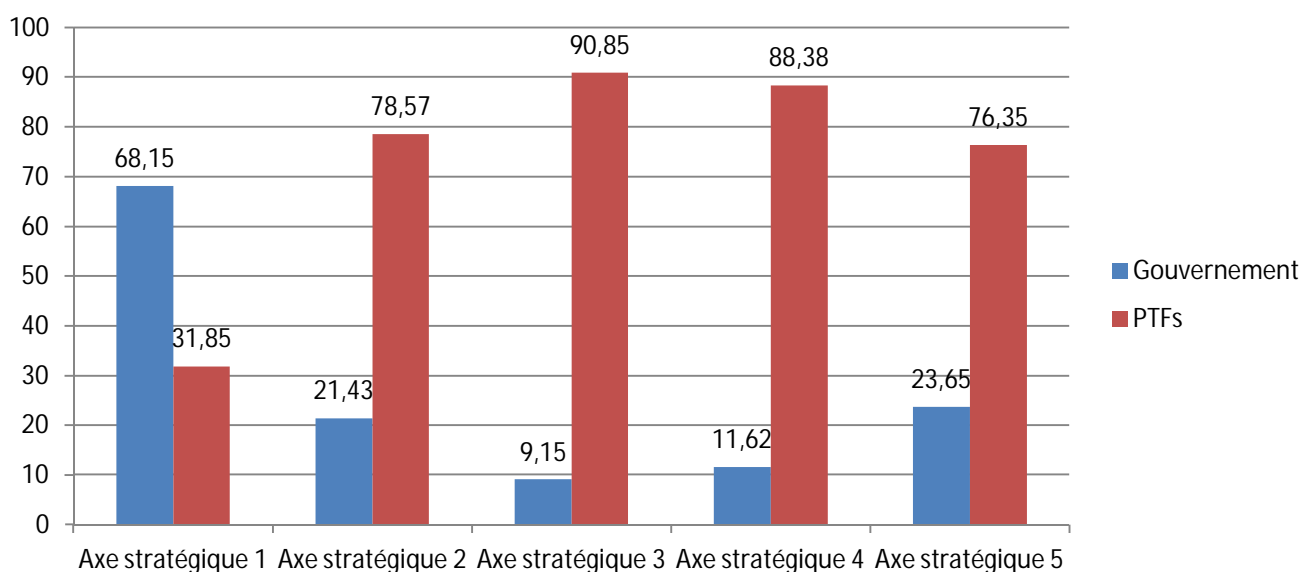


Fig. 5. Evolution des fonds estimés pour la mise en œuvre de la SNDSE 2018-2022

Pour arriver à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre la présente stratégie, plusieurs stratégies seront envisageables entre autres :

- la sécurisation des fonds nécessaires à la réalisation des activités courantes de collecte et de publication des statistiques environnementales en identifiant et en mobilisant des ressources internes ;
- la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources extérieures.

A l'interne, l'ISTEEBU en collaboration avec le Ministère ayant en charge la protection de l'environnement devront rassembler tous les services sectoriels impliqués dans la collecte et la

production des statistiques environnementales pour mettre en place des mécanismes de partage des responsabilités pour mieux utiliser les lignes budgétaires qui leurs sont attribuées dans le budget annuel du Gouvernement.

Les services sectoriels devront inscrire dans leur plan prévisionnel une ligne budgétaire destinée à la collecte et à la publication des statistiques environnementales.

Quant aux contributions des PTFs, il est impératif que la SNDSE 2018-2022 puisse être un instrument de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers afin d'augmenter le budget destiné à la collecte et la publication des statistiques environnementales. Ainsi, l'ISTEEBU en collaboration avec le Ministère ayant en charge la protection de l'environnement devront organiser une table ronde des partenaires techniques et financiers pour encourager des prises d'engagement pour le financement de la présente stratégie. Au cours de cette table ronde un « basket fund » pour la collecte et la publication des statistiques environnementales devrait être constitué.

Comme mode de gestion, l'ISTEEBU restera l'institution centrale de coordination des activités de collecte et de publication des statistiques environnementales. Pour garantir une gestion saine, un comité de pilotage pourra être mise en œuvre et rassemblera l'ISTEEBU, les points focaux des ministères impliqués dans ce domaine et les représentants de PTFs. Une réunion à la fin de chaque année permettra d'analyser la prévision budgétaire de l'année suivante. Pour y arriver, un manuel de procédures sur la gestion des fonds collectés devra être élaboré.

VI.2. Mise en œuvre et suivi-évaluation

La mise en œuvre de la présente SNDSE 2018-2022 devra s'inspirer des principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. En outre, l'ISTEEBU comme coordinateur central va faire en sorte que toutes les parties prenantes à la présente stratégie participent à sa mise en œuvre à travers un manuel des procédures privilégiant le partage des rôles pour éviter les chevauchements et de l'information sur l'exécution de leurs activités respectives à l'aide des rapports.

Le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SNDSE 2018-2022 s'inscrit ainsi dans le contexte d'une gestion participative basée sur une plus large concertation entre les parties prenantes à la problématique des statistiques environnementales. Pour une meilleure coordination des activités pour arriver à une mise en œuvre des activités inscrites dans la présente stratégie, une structure multisectorielle devra être opérationnelle. Sans être limitatif, cette structure comprendra :

1° Comité national de pilotage

Le comité national de pilotage auquel participent tous les Ministères impliqués dans la collecte et la production des statistiques environnementales, aura pour missions l'intégration effective des plans de gestion des ressources collectées, la coordination des aides extérieures affectées aux statistiques environnementales et s'assurer en temps utile de l'atteinte des résultats de la mise en

œuvre de la stratégie à travers des Plans d'Action annuels. La présidence sera assurée par le Ministère ayant en charge la protection de l'environnement, la vice-présidence par le chef de file des PTFs tandis que l'ISTEEBU assurera le rôle de secrétariat du comité national. Ses membres seront les Ministres ou leurs représentants.

2° Unité nationale technique des statistiques environnementales

Cette unité nationale technique aura comme mission la coordination de la mise en œuvre proprement dite de la stratégie. Le Directeur ayant dans ses attributions les statistiques environnementales au sein de l'ISTEEBU assurera la Présidence tandis que le chargé de la cellule des statistiques environnementales jouera le rôle de secrétaire. Les membres seront les points focaux des différents Ministères impliqués dans la collecte et la publication des statistiques environnementales. Des représentants des utilisateurs clés (universités par exemples) des statistiques pourront également faire partie de cette unité technique.

De manière plus explicite, les missions de cette unité technique sont :

- Elaborer un plan d'Action annuel à proposer au Comité National de Pilotage ;
- Assurer la liaison entre les différents Ministères ayant des responsabilités dans la collecte et la publication des statistiques environnementales;
- Elaborer un rapport annuel sur l'état d'exécution des activités prévues ;
- Assurer la coordination technique des groupes ou services sectoriels des statistiques environnementales logés au niveau des différents Ministères ;
- Evaluer régulièrement l'état de mise en œuvre de la stratégie.

3° Groupe sectoriel des Statistiques Environnementales

Tous les Ministères impliqués dans la collecte et la publication des statistiques environnementales sont encouragés à mettre en place ce groupe ou service chargé des statistiques environnementales. Ce groupe sera chargé de la collecte et de l'analyse des données et de la production d'un rapport sectoriel sur les statistiques de la ou des composantes de la SDSE 2013 qui sont dans les attributions de ce Ministère. Notons que le service des statistiques environnementales au sein de l'ISTEEBU sera chargé de la production des outils de collecte des données mais aussi de la compilation des rapports sectoriels pour produire l'annuaire des statistiques environnementales. Il s'assurera également de l'harmonisation du format et des méthodes de collecte pour arriver à des résultats fiables.

Ainsi, le plan national de collecte des statistiques environnementales (Fig. 6) sera axé sur une hiérarchie croissante depuis les groupes ou services sectoriels sous l'œil vigilant du service des statistiques environnementales au sein de l'ISTEEBU. L'unité nationale technique sera l'organe national de concertation et de régulation de la mise en œuvre de la stratégie. Enfin, le comité national de pilotage assurera les arrangements institutionnels et le plaidoyer pour la mobilisation des fonds.

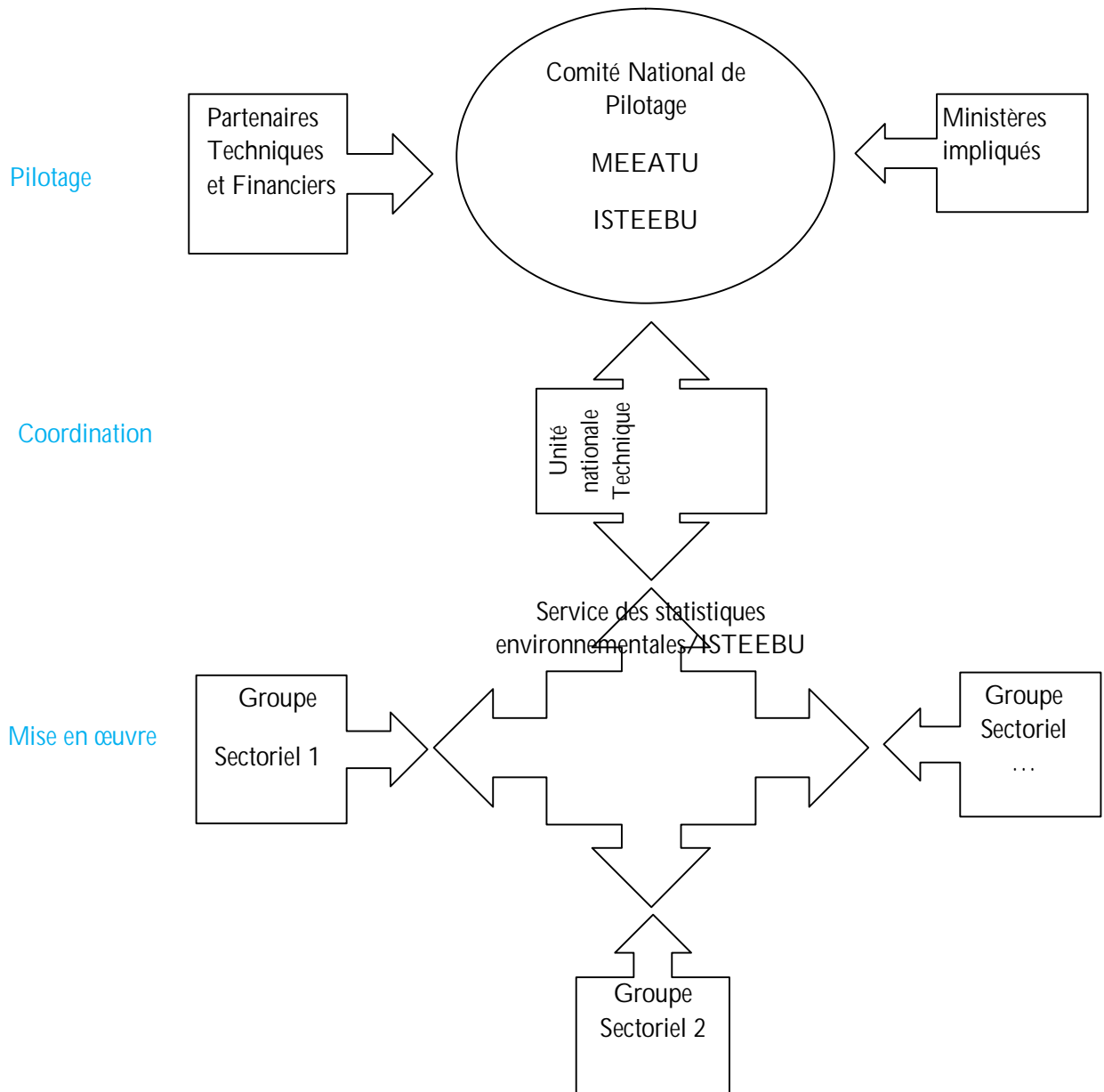


Fig. 4. Schéma de collecte des statistiques environnementales et de mise en œuvre de la stratégie 2018-2022

Pour le suivi-évaluation, des rapports faisant état des lieux sur la mise en œuvre seront produits à raison trimestrielle pour la première instance, annuelle pour la 2^{ème} et bisannuelle pour la troisième.

ANNEXE

Annexe 1. Cadre logique

Résultats attendus	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	Echéance	Indicateur objectivement vérifiable (IOV)	Source de vérification	Responsable
	A 1	Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial				
	A 1.1	Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques				
Coordination interne des services sectoriels impliqués dans les statistiques environnementales (RA1)	A.1.1.1	Établir les modes de collaboration avec d'autres institutions et au sein de chaque institution chargée de l'environnement	2019	Modes de collaboration établies	Outils de collaboration élaborés	ISTEEBU
	A.1.1.2	Renforcer les mécanismes de collaboration inter et intra-institutionnels et des points focaux	Chaque année	Cadre de collaboration formalisé	Rapports et PVs des séances de travail en collaboration	ISTEEBU, Services sectoriels
	A.1.1.3	Formaliser la plateforme nationale de collaboration interinstitutionnelle	Chaque année	Plate-forme mise en place	Plate-forme fonctionnelle	ISTEEBU, Services sectoriels
Opérationnalisation d'une collaboration régulière avec les partenaires externes (RA2)	A.1.1.4	Développer la collaboration avec des experts nationaux à consulter au besoin sur des domaines spécifiques des statistiques de l'environnement	Chaque année	Cadre de collaboration formalisé	Protocole de collaboration disponible	ISTEEBU et MEEATU
	A.1.1.5	Etablir des contacts réguliers avec des groupes d'experts régionaux et mondiaux, des réseaux et des ressources et y participer	Chaque année	Contrats signés avec les groupes d'experts externes	Nombre de contrats signés	ISTEEBU et MEEATU
	A 1.2	Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CSDSE 2013				
	A.1.2.1	Examen du cadre juridique, du mandat et des priorités politiques nationales en matière d'environnement	2020	Rapport d'une étude d'analyse de cadre juridique	Rapport disponible	MEEATU

Révision des textes réglementaires pour s'aligner au CSDSE (RA3)	A.1.2.2	Élaborer un plan de diffusion et de vulgarisation de la présente stratégie nationale de développement des statistiques de l'environnement	2022	Séances de sensibilisation organisées	Pvs et recommandations des séances	MEEATU et ISTEEBU
	A1.2.3	Elaborer les textes réglementaires pour une mise en œuvre du plan d'actions de la SNDSE 2013	2020	Textes réglementaires élaborés sur base de l'analyse	Textes réglementaires disponibles et adoptés	MEEATU et ISTEEBU
	A 1.3	Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la CNDSE 2013				
Mise en place d'une structure de coordination (RA4)	A.1.3.1	Mettre en place une structure de coordination du système de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques de l'environnement	2018	Comité de pilotage et l'unité technique nationale mis en place	Comité de pilotage et l'unité Technique Nationale fonctionnelles	MEEATU et ISTEEBU
	A.1.3.2	Rendre effective la programmation pluriannuelle des activités des différents services sectoriels concernés par les statistiques environnementales	2022	Plan annuel d'activités et rapports trimestriels des services sectoriels exigés	Plan annuel d'activités et rapports trimestriels des services sectoriels disponibles	ISTEEBU et Services sectoriels
	A.1.3.3	Organiser effectivement chaque année les sessions de la structure de coordination de système national des statistiques environnementales	Chaque année	Nombre de sessions organisées	Pvs et recommandations des sessions.	Comité de pilotage et l'unité technique nationale
	A 2	Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs				
	A 2.1	Développer et moderniser les infrastructures et équipements en privilégiant l'utilisation des TICS				
	A.2.1.1	Pourvoir des équipements de collecte adéquats pour chaque secteur	2022	Nombre d'équipements adéquats disponibles	Fiches et contrats d'achats ou de distribution	MEEATU et sévices sectoriels

Mise en place d'un dispositif d'équipements adéquats et opérationnels (RA5)	A.2.1.2	Construire le centre national d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales	2022	Bâtiment du centre national construit	Plans et marché de construction du centre	MEEATU et ISTEEBU
	A.2.1.3	Améliorer l'utilisation des TICS par l'augmentation du parc informatique	2019	Nombre d'outils informatiques fournis Nombre de formation	Documents comptables d'achat et de livraison	MEEATU et ISTEEBU
Garantie des conditions de travail adéquates (RA6)	A.2.1.4	Assurer la gestion et la maintenance des équipements	Continuel	Plan de maintenance et état de fonctionnement des équipements	Contrats de maintenance et rapports de services sectoriels	ISTEEBU et Services sectoriels
	A.2.2	Renforcement des compétences professionnelles des ressources humaines et impliquées dans la collecte des statistiques de l'environnement				
Mise en place d'un plan de gestion durable et de carrière des ressources humaines (RA7)	A.2.2.1	Organiser des visites d'échange des expériences en participant aux réseaux et groupes d'experts régionaux et mondiaux	Chaque année	Nombre de visites d'échanges organisées	Rapports des visites	ISTEEBU et services sectoriels
	A.2.2.2	Elaborer un plan de formation de cadres supérieurs et moyens spécialisés dans la collecte et le traitement des statistiques environnementales	2022	Nombre de cadres supérieurs et moyens formés Nombre de bourses accordées	Diplômes apportés et contrat de boursiers signés	MEEATU et ISTEEBU
Disponibilité des spécialistes de collecte et d'analyse des statistiques environnementales dans tous les domaines (RA8)	A.2.2.3	Recrutement et engagement de nouvelles unités dans les différents secteurs	2020	Nombre de nouvelles unités recrutées	Rapports de services sectoriels	MEEATU et ISTEEBU
	A.2.2.4	Elaborer un plan de renforcement des capacités des ressources humaines disponibles	2022	Nombres d'agents dont les capacités sont renforcées Nombre de modules de formation produits	Certificat de courte durée Rapport de formation	MEEATU et ISTEEBU

	A.2.3	Assurer de manière durable le financement des activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales				
Assurance des fonds internes nécessaires aux activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales (RA9)	A.2.3.1	Mettre en place un système de prélèvement pour financer les activités courantes	2019	Textes réglementaires élaborés		MEEATU et ISTEERU
	A.2.3.2	Inscrire dans le budget de chaque secteur concerné, une ligne budgétaire consacrée au financement des activités liées aux statistiques environnementales	2019	Budget annuel alloué aux services sectoriels	Loi budgétaire annuel Rapport des services sectoriels	MEEATU et ISTEERU
Etablissement d'un système de plaidoyer et de mobilisation des fonds externes (RA10)	A.2.3.3	Prévoir un cadre de concertation des partenaires techniques et financiers du système de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales	Chaque année	Nombre de réunions de concertation tenues Cadre de concertation fonctionnelle	Rapports des réunions tenues	Comité de pilotage et Unité technique nationale
	A.2.3.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et de mobilisation des fonds	2019	Stratégie de plaider et mobilisation de fonds élaborée	Document de la stratégie Rapports de plaidoyer	MEEATU et ISTEERU
	A.3	Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables				
	A.3.1	Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales				
Adéquation des statistiques retenues avec les besoins du pays et des utilisateurs (RA11)	A.3.1.1	Evaluation des besoins statistiques en matière de politiques et d'utilisateurs sur les ressources environnementales (métadonnées)	2018	Etude des besoins statistiques faite	Contrat d'engagement du consultant	MEEATU et ISTEERU

	A.3.1.2	Adaptation de la production des statistiques de l'environnement aux besoins et aux priorités du pays et des utilisateurs (métadonnées)	2019	Plan et outils d'adaptation élaborés	Rapport du plan et d'outils d'adaptation	MEEATU et ISTEERU
Harmonisation du système de collecte des statistiques environnementales (RA12)	A.3.1.3	Elaborer et vulgariser des outils harmonisés du système de collecte des statistiques relatives à l'environnement par rapport aux nomenclatures régionales et internationales	Chaque année	Document méthodologique harmonisé élaboré Nombre de séances de vulgarisation	Document disponible Rapports de séances de vulgarisation	MEEATU et ISTEERU
	A.3.2	Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées				
Publication régulière de l'annuaire des statistiques environnementales (RA13)	A.3.2.1	Elaborer les outils de collecte des statistiques de l'environnement en alignement avec les exigences des utilisateurs et des partenaires	2019	Nombre d'outils élaborés et mis à la disposition des services sectoriels	Outils disponibles Rapports de services sectoriels	ESTEERU
	A.3.2.2	Organiser chaque année la campagne de collecte des données des statistiques environnementales de tous les secteurs concernés	Chaque année	Nombre de Ministères sectoriels produisant l'annuaire	Rapport d'annuaire sectoriel	ISTEERU et services sectoriels
	A.3.2.3	Traiter et compiler les données collectées dans un document d'envergure nationale	Chaque année	Annuaire des statistiques environnementales produit	Document de l'annuaire	ISTEERU

	A.4	Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales				
	A.4.1	Mettre en place d'un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions				
Mise en place d'une base de statistiques environnementales accessibles à toutes les parties prenantes (RA14)	A.4.1.1	Mettre en place les outils de gestion de l'information statistique (logiciels)	2019	Nombre de logiciels achetés et installés	Rapports comptables	MEEATU et ISTEERBU
Mise en place d'un dispositif de partage de données entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques environnementales (RA15)	A.4.1.2	Assurer la connexion internet des services sectoriels pour rendre accessibles les statistiques environnementales	Chaque année	Nombre de services sectoriels connectés à l'internet	Contrats de connexion	ISTEERBU
	A.4.1.3	Développer les techniques de communication entre les différents producteurs et utilisateurs de données statistiques	2020	Manuel de communication élaboré et vulgarisé	Manuel disponible Rapport des séances de vulgarisation	MEEATU et ISTEERBU
	A.4.1.4	Développer des sites Web dans les services sectoriels	Chaque année	Nombre de services sectoriels ayant un site	Rapport des services sectoriels	ISTEERBU
	A.4.2	Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales				
Promotion de la culture d'usage et de partage des statistiques environnementales (RA16)	A.4.2.1	Sensibiliser par tous les créneaux d'outils des décideurs et toutes les parties prenantes sur l'importance de la statistique	Chaque année	Nombre de réunions de sensibilisation	Comptes rendus des réunions	MEEATU et ISTEERBU
	A.4.2.2	Sensibiliser et éduquer toutes les parties prenantes pour asseoir une culture de partage	Chaque année	Nombre de réunions de sensibilisation	Comptes rendus des réunions	MEEATU et ISTEERBU

Augmentation du taux d'exploitation des statistiques environnementales par les chercheurs et les décideurs (RA17)	A.4.2.3	Organiser et diffuser un système d'analyse des données disponibles dans un format standardisé pour les utilisateurs	Chaque année	Système d'analyse de données disponible Nombre de séances de diffusion	Document disponible Rapports des séances de diffusion	MEEATU et ISTEERU
	A.4.2.4	Mettre en place des mécanismes de promotion de la recherche par l'exploitation des données environnementales	Chaque année	Séances de rencontre de chercheurs en environnement	Rapport et recommandations émises	MEEATU et ISTEERU
	A.4.2.5	Promouvoir la coopération avec les institutions de recherche	Chaque année	Nombre d'établissements ou de centres en réseau	Contrats de collaborations signés	MEEATU et ISTEERU
	A.4.3	Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales				
Mise en place d'un système d'archivage des statistiques environnementales sous divers formats (RA18)	A.4.3.1	Elaborer et diffuser les outils harmonisés d'archivage de bases de données	2020	Nombre d'outils élaborés Nombre de séances de diffusion	Outils disponibles Rapports des séances de diffusion	MEEATU et ISTEERU
	A.4.3.2	Etablir une connectivité et créer un site Web accessible à tous les producteurs et les utilisateurs	Chaque année	Site web national fonctionnel	Rapport sur le taux de fréquentation et de satisfaction	MEEATU et ISTEERU
	A.4.3.3	Apporter un appui aux centres de documentation qui acceptent une collaboration dans l'archivage des documents des statistiques environnementales	Chaque année	Nombre de centres appuyés	Rapports comptables	MEEATU et ISTEERU

	A.5	Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement				
	A.5.1	Production régulière d'un rapport annuel sur les ODDs liés aux statistiques environnementales				
Suivi-évaluation des ODDs (RA19)	A.5.1.1	Calcul et analyse des indicateurs des ODD 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15	Chaque année	Indicateurs de ODDs analysés	Outil de calcul et d'analyse	ISTEEBU
	A.5.1.2	Produire un rapport d'évaluation des ODD 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15	Chaque année	Rapport annuel élaboré	Rapport annuel d'évaluation	ISTEEBU
	A.5.1.3	Contribuer l'élaboration du rapport général annuel sur les ODD	Chaque année	Nombre de réunions de participation	PVs des réunions	ISTEEBU
	A.5.2	Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulés dans les documents d'orientation politique dans l'EAC				
Suivi-évaluation des documents d'orientation politique environnementale dans l'EAC (RA20)	A.5.2.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des documents de l'EAC	Chaque année	Indicateurs des indicateurs de l'EAC analysés	Outil de calcul et d'analyse	ISTEEBU
	A.5.2.2	Evaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale dans l'EAC	Chaque année	Rapport annuel élaboré	Rapport annuel d'évaluation	ISTEEBU
	A.5.3	Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale				
Suivi-évaluation des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale (RA21)	A.5.3.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des stratégies sectorielles (métadonnées)	Chaque année	Indicateurs des indicateurs des stratégies sectoriels analysés	Outil de calcul et d'analyse	Services sectoriels
	A.5.3.2	Produire un rapport d'évaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale national	Chaque année	Rapport élaboré	Rapport d'évaluation	ISTEEBU
	A.5.3.3	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux cités dans la Vision Burundi 2025 et le CSLP II	Chaque année	Rapport élaboré	Rapport d'évaluation	ISTEEBU

Annexe 2. Coûts détaillés du Plan d'action pluriannuel 2018-2022 (en millions de Fbu)

			Budget prévu (Millions Fbu)							
Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A 1	Renforcement du cadre légal, institutionnel et partenarial	157	157	157	157	157	535	250	785
	A 1.1	Mettre en place un partenariat entre producteurs et utilisateurs des données statistiques environnementales	105	105	105	105	105	315	210	525
Coordination interne des services sectoriels impliqués dans les statistiques environnementales (RA1)	A.1.1.1	Établir les modes de collaboration avec d'autres institutions et au sein de chaque institution chargée de l'environnement	17	17	0	0	0	34	0	34
	A.1.1.2	Renforcer les mécanismes de collaboration inter et intra-institutionnels et des points focaux	25	25	25	25	25	66	59	125
	A.1.1.3	Formaliser la plateforme nationale de collaboration interinstitutionnelle	15	15	25	25	25	71	34	105
Opérationnalisation d'une collaboration régulière avec les partenaires externes (RA2)	A.1.1.4	Développer la collaboration avec des experts nationaux à consulter au besoin sur des domaines spécifiques des statistiques de l'environnement	11	11	18	18	18	56	20	76
	A.1.1.5	Etablir des contacts réguliers avec des groupes d'experts régionaux et mondiaux, des réseaux et des ressources et y participer	37	37	37	37	37	88	97	185

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A 1.2	Améliorer le cadre légal pour une mise en œuvre de CDSE 2013	20	20	20	20	20	60	40	100
Révision des textes réglementaires pour s'aligner au CSDSE (RA3)	A.1.2.1	Examen du cadre juridique, du mandat et des priorités politiques nationales en matière d'environnement	5	5	5	0	0	15	0	15
	A.1.2.2	Élaborer un plan de diffusion et de vulgarisation de la présente stratégie nationale pour le développement des statistiques de l'environnement	7	7	7	20	20	21	40	61
	A1.2.3	Elaborer les textes réglementaires pour une mise en œuvre du plan d'actions de la SNDSE 2017	8	8	8	0	0	24	0	24
	A 1.3	Compléter le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la CDSE 2013	32	32	32	32	32	160	0	160
Mise en place d'une structure de coordination (RA4)	A.1.3.1	Mettre en place une structure de coordination du système de collecte, de compilation et de diffusion des statistiques de l'environnement	9	0	0	0	0	9	0	9
	A.1.3.2	Rendre effective la programmation pluriannuelle des activités des différents services sectoriels concernés par les statistiques environnementales	18	18	18	18	18	90	0	90
	A.1.3.3	Organiser effectivement chaque année les sessions de la structure de coordination de système national des statistiques environnementales	5	14	14	14	14	61	0	61

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A 2	Amélioration des capacités techniques et humaines de tous les secteurs	1182	2257	2050	1728	1394	1845	6766	8611
	A.2.1	Développer et moderniser les infrastructures et équipements en privilégiant l'utilisation des TICS	617	1312	1215	975	765	1252	3632	4884
Mise en place d'un dispositif d'équipements adéquats et opérationnels (RA5)	A.2.1.1	Pourvoir des équipements de collecte adéquats pour chaque secteur	500	500	500	500	500	760	1740	2500
	A.2.1.2	Construire le centre national d'analyse, de publication, de diffusion et d'archivage des statistiques environnementales	20	600	688	448	238	382	1612	1994
	A.2.1.3	Améliorer l'utilisation des TICS par l'augmentation du parc informatique	75	85	0	0	0	25	135	160
Garantie des conditions de travail adéquates (RA6)	A.2.1.4	Assurer la gestion et la maintenance des équipements	22	27	27	27	27	85	45	130
	A.2.2	Renforcer les compétences professionnelles des ressources humaines impliquées dans la collecte des statistiques de l'environnement	540	922	815	735	613	512	3113	3625
Mise en place d'un plan de gestion durable et de carrière des ressources humaines (RA7)	A.2.2.1	Organiser des visites d'échange des expériences en participant aux réseaux et groupes d'experts régionaux et mondiaux	25	25	25	25	25	51	74	125
	A.2.2.2	Elaborer un plan de formation de cadres supérieurs et moyens spécialisés dans la collecte et le traitement des statistiques environnementales	86	521	521	521	421	36	2034	2070

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
Disponibilité des spécialistes de collecte et d'analyse des statistiques environnementales dans tous les domaines (RA8)	A.2.2.3	Recrutement et engagement de nouvelles unités dans les différents secteurs	35	35	35	35	35	85	90	175
	A.2.2.4	Elaborer un plan de renforcement des capacités des ressources humaines disponibles	394	341	234	154	132	340	915	1255
	A.2.3	Assurer de manière durable le financement des activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales	25	23	20	18	16	81	21	102
Assurance des fonds internes nécessaires aux activités de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales (RA9)	A.2.3.1	Mettre en place un système de prélèvement pour financer les activités courantes	8	6	0	0	0	14	0	14
	A.2.3.2	Inscrire dans le budget de chaque secteur concerné, une ligne budgétaire consacré au financement des activités liées aux statistiques environnementales	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissement d'un système de plaidoyer et de mobilisation des fonds externes (RA10)	A.2.3.3	Prévoir un cadre de concertation des partenaires techniques et financiers du système de collecte, analyse, publication, diffusion et archivage des statistiques environnementales	9	9	20	18	16	51	21	72
	A.2.3.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer et de mobilisation des fonds	8	8	0	0	0	16	0	16

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A.3	Développement d'un système régulier de production des données statistiques environnementales fiables	2168	2848	2654	2227	1915	1081	10731	11812
	A.3.1	Promouvoir l'adéquation entre les informations statistiques environnementales et les exigences nationales et internationales	615	986	865	679	587	725	3007	3732
Adéquation des statistiques retenues avec les besoins du pays et des utilisateurs (RA11)	A.3.1.1	Evaluation des besoins statistiques en matière de politiques et d'utilisateurs sur les ressources environnementales	315	0	0	0	0	140	175	315
	A.3.1.2	Adaptation de la production des statistiques de l'environnement aux besoins et aux priorités du pays et des utilisateurs	180	567	0	0	0	175	572	747
Harmonisation du système de collecte des statistiques environnementales (RA12)	A.3.1.3	Elaborer et vulgariser des outils harmonisés du système de collecte des statistiques relatives à l'environnement par rapport aux normes régionales et internationales	120	419	865	679	587	410	2260	2670
	A.3.2	Assurer une production régulière des statistiques environnementales fiables et actualisées	1553	1862	1789	1548	1328	356	7724	8080
Production et publication régulières de l'annuaire des statistiques environnementales (RA13)	A.3.2.1	Elaborer les outils de collecte des statistiques de l'environnement en alignement avec les exigences des utilisateurs et des partenaires	256	256	0	0	0	56	456	512
	A.3.2.2	Organiser chaque année la campagne de collecte des données des statistiques environnementales de tous les secteurs concernés	987	1189	1256	1156	1079	86	5581	5667
	A.3.2.3	Traiter et compiler les données collectées dans un document d'envergure nationale	310	417	533	392	249	214	1687	1901

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A.4	Amélioration du système de diffusion, d'exploitation et d'archivage des données environnementales	587	747	666	593	531	363	2761	3124
	A.4.1	Mettre en place un système de diffusion des statistiques de l'environnement pour accroître leur exploitation dans la prise des décisions	196	257	225	195	165	215	823	1038
Mise en place d'une base de statistiques environnementales accessibles à toutes les parties prenantes (RA14)	A.4.1.1	Mettre en place les outils de gestion de l'information statistique (logiciels)	51	51	0	0	0	31	71	102
Mise en place d'un dispositif de partage de données entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques environnementales (RA15)	A.4.1.2	Assurer la connexion internet des services sectoriels pour rendre accessibles les statistiques environnementales	69	89	89	89	89	96	329	425
	A.4.1.3	Développer les techniques de communication entre les différents producteurs et utilisateurs de données statistiques	23	23	23	0	0	21	48	69
	A.4.1.4	Développer des sites Web dans les services sectoriels	53	94	113	106	76	67	375	442
	A.4.2	Promouvoir une culture de partage et d'exploitation des données environnementales	95	122	115	86	78	36	460	496
Promotion de la culture d'usage et de partage des statistiques environnementales (RA16)	A.4.2.1	Sensibiliser par tous les créneaux d'outils des décideurs et toutes les parties prenantes sur l'importance de la statistique	25	31	29	21	18	6	118	124
	A.4.2.2	Sensibiliser et éduquer toutes les parties prenantes pour asseoir une culture de partage	21	25	23	19	17	8	97	105

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
Augmentation du taux d'exploitation des statistiques environnementales par les chercheurs et les décideurs (RA17)	A.4.2.3	Organiser et diffuser un système d'analyse des données disponibles dans un format standardisé pour les utilisateurs	16	19	17	15	14	9	72	81
	A.4.2.4	Mettre en place des mécanismes de promotion de la recherche par l'exploitation des données environnementales	19	27	25	16	15	6	96	102
	A.4.2.5	Promouvoir la coopération avec les institutions de recherche	14	20	21	15	14	7	77	84
	A.4.3	Développer un système national d'archivage de toutes les données statistiques environnementales	296	368	326	312	288	112	1478	1590
Mise en place d'un système d'archivage des statistiques environnementales sous divers formats (RA18)	A.4.3.1	Elaborer et diffuser les outils harmonisés d'archivage de bases de données	96	113	93	0	0	56	246	302
	A.4.3.2	Etablir une connectivité et créer un site Web accessible à tous les producteurs et les utilisateurs	89	143	131	179	167	45	664	709
	A.4.3.3	Apporter un appui aux centres de documentation qui acceptent une collaboration dans l'archivage des documents des statistiques environnementales	111	112	102	133	121	11	568	579
	A.5	Contribution au suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODDs et des indicateurs d'autres documents nationaux d'orientation politique en matière d'environnement	185	271	253	237	225	277	894	1171
	A.5.1	Production régulière d'un rapport annuel sur les ODDs liés aux statistiques environnementales	96	136	135	126	124	56	561	617
Suivi-évaluation des ODDs (RA19)	A.5.1.1	Calcul et analyse des indicateurs des ODD 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15	43	57	57	52	51	21	239	260

Résultats	Codes	Axes stratégiques / Objectifs opérationnels	2018	2019	2020	2021	2022	Gvt	PTFs	Total
	A.5.1.2	Produire un rapport d'évaluation des ODDs 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 15	29	41	40	37	36	23	160	183
	A.5.1.3	Contribuer à l'élaboration du rapport général annuel sur les ODDs	24	38	38	37	37	12	162	174
	A.5.2	Elaboration d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux formulés dans les documents d'orientation politique dans l'EAC	57	89	76	72	65	26	333	359
Suivi évaluation des documents d'orientation politique environnementale dans l'EAC (RA20)	A.5.2.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des documents d'orientation politique dans l'EAC	21	36	32	31	29	12	137	149
	A.5.2.2	Produire un rapport d'évaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale dans l'EAC	36	53	44	41	36	14	196	210
	A.5.3	Production d'un rapport de suivi des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale	32	46	42	39	36	195	0	195
Suivi-évaluation des indicateurs environnementaux définis dans les documents de politique nationale (RA21).	A.5.3.1	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux de mise en œuvre des stratégies sectorielles en matière de l'environnement	9	15	14	13	12	63	0	63
	A.5.3.2	Produire un rapport d'évaluation de mise en œuvre des documents d'orientation politique environnementale au niveau national	16	19	15	14	13	77	0	77
	A.5.3.3	Calcul et analyse des indicateurs environnementaux cités dans la Vision Burundi 2025 et le CSLP II	7	12	13	12	11	55	0	55
Total			4279	6280	5780	4942	4222	4101	21402	25503

Annexe 3 : Objectifs de Développement Durable (ODD)

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Annexe 4. Documents consultés

Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, 2^{ème} édition, août 2014, version populaire. Commission de l'Union africaine.

Annuaire des statistiques de l'environnement, Edition 2015.

Annuaire des statistiques de l'environnement, Edition 2016.

BAD, Document de stratégie pays 2012-2016, Burundi.

Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Développement de la Statistique en Afrique, Banque Africaine de Développement, février 2006.

Charte Africaine de la Statistique, Commission de l'Union Africaine, Février 2009.

Code de bonnes pratiques de la statistique dans le SSN du Burundi, ISTEEBU 2015.

EAC Regional Action Plan for Development and Harmonization of Environment Statistics 2017- 2018.

EAC Statistics Policy, octobre 2014.

Feuille de route pour une Révolution des Données menée par les pays, PARIS21 Juin 2015.

Framework for the Development of Environment Statistics (FDES) 2013. Prepared by the United Nations Statistics Division.

Guide pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), Secrétariat de PARIS21, Novembre 2004.

International data sources (primary and secondary) for environmental statistics/indicators for Burundi 22 September 2016.

RIO +20 Le développement durable à l'heure du bilan. Veille et propositions n°14, Juin 2012.

Lignes directrices sur la qualité de production des statistiques du Burundi, première édition, ISTEEBU, 2015.

Note méthodologique d'élaboration de l'annuaire des statistiques de l'environnement du Burundi. Mai 2017.

Outil d'Auto-évaluation des Statistiques de l'Environnement (OAESE). Juin 2016.

P ANA (Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques), 2007.

Plan Stratégique pour le Développement des Statistiques Agricoles et Rurales, version finale, décembre 2014.

Plan de gestion des déchets biomédicaux, Février 2012.

Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants au Burundi, mars 2006.

Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025, Mars 2013.

Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, Avril 1994.

Rapport de la mission conjointe d'évaluation finale de la SNDS 2010-2014 du Burundi, Mai 2015.

Rapport du Burundi sur les appuis financiers à la statistique, 2012-2018.

Révolution des Données – Rapport sur le Burundi, Septembre 2014.

Schéma Directeur Informatique du SSN et de l'ISTEEBU 2016-2020, Rapport final, août 2015.

Stratégie de Développement de la Statistique au Ministère de la Sécurité Publique (2015-2019). Rapport provisoire, Bujumbura, juillet 2014.

Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2010-2014, Rapport principal, Novembre, 2009.

Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Burundi – II (2016-2022).

Stratégie nationale et plan d'action en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation, Mars 2009.

Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité 2013-2020, Janvier 2013.

Stratégie Régionale de Développement de la Statistique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, SRDS-CEEAC, 2015-2024

Stratégies Nationales de Développement de la Statistique : Questions relatives à la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre. Collection des documents PARIS, 2007.

Annexe 5. Termes de références pour cette consultance

INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ETUDES
ECONOMIQUES DU BURUNDI



DIRECTION GENERALE

Projet	Développement des Statistiques de l'environnement (CDSE 2013)
Activité	Recrutement d'un consultant National Chargé d'élaborer une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques environnementales
Lieu de travail	Bujumbura, Siège social de l'ISTEEBU avec possibilité des missions à l'intérieur du pays
Langue de travail	Français
Bénéficiaires	SSN, MEEATU & ISTEEBU

1. Contexte et Justification:

En 2013, la 44^{ème} session de la Commission Statistique des Nations Unies a approuvé le Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013), ou Framework for the Development of Environment Statistics (FDES 2013) en anglais, comme cadre pour le renforcement des programmes de statistiques de l'environnement dans les pays, et l'a reconnu comme un outil utile pour répondre adéquatement à la demande croissante d'information environnementale pour le suivi de la conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) et du programme de développement post-2015. Le CDSE 2013 inclut les ensembles de statistiques fondamentales et de statistiques de base de l'environnement, qui eux aussi ont été approuvés par la Commission de statistique.

La DSNU (Division de statistique des Nations Unies), en collaboration avec le groupe d'experts en statistiques de l'environnement, a depuis développé l'Outil d'Auto-Évaluation des Statistiques de l'Environnement (OAESE) en support au CDSE 2013. Le but de l'OAESE est d'aider les pays à :

- développer leur programme de statistiques de l'environnement;
- collecter leurs propres données sur l'environnement;
- évaluer l'état des statistiques de l'environnement et les besoins pour leur développement au niveau national, tout en étant consistant avec le CDSE 2013.

La mise en œuvre de ce cadre correspond à la mise en œuvre des objectifs 3, 6, 7, 11, 12, 15, pour le développement durable (ODD 2030) ainsi qu'à la première aspiration de l'AGENDA 2063 de l'Union Africaine. La qualité des statistiques étant un facteur important pour atteindre ces objectifs, la Commission des Statistiques des Nations Unies (CSNU) prévoit le renforcement des capacités nationales pour la régularité et la fiabilité des statistiques environnementales en vue de mesurer le progrès réalisé dans la mise œuvre des orientations nationale et internationale. La CSNU à travers la Division des Statistiques des Nations Unies (DSNU) a commencé à travailler sur un projet de développement des statistiques de l'environnement et l'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des ODD.

C'est pour cette raison que la Division statistique des Nations Unis (UNSD), dans le contexte d'intégration des objectifs mondiaux et africains de développement dans les planifications des pays, et en collaboration avec l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) a organisé un atelier de formation sur les statistiques de l'environnement du 21 au 23 mars 2017 à City Hill Hôtel de Bujumbura. L'objectif principal de cet atelier était de renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre du Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013) et de fournir aux statisticiens et aux experts des ministères et agences œuvrant dans le secteur environnemental une connaissance approfondie des approches contemporaines en matière de statistique de l'environnement.

Les résultats de cet atelier étaient entre autre (i) se familiariser avec les objectifs et composantes du Cadre de Développement des statistiques environnementales de 2013; (ii) saisir tous les contours liés à la problématique de la production des statistiques environnementales au Burundi; (iii) identifier l'état des statistiques de l'environnement et les besoins pour leur développement au niveau national, tout en s'alignant sur Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement et l'outil d'auto évaluation des statistiques environnementales (ESSAT I et II); (iv) orienter l'élaboration d'un Plan d'action national sur les statistiques de l'environnement assorti de sa feuille de route ; (v) renforcer les compétences pratiques nécessaires à la collecte, traitement et analyse des données environnementales; (vi) réfléchir sur les axes stratégiques et les éléments à intégrer dans le plan d'action nationale sur les statistiques de l'environnement.

Au Burundi, à côté de ces activités, le projet va appuyer l'Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) et le Ministère de de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme dans la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de l'Environnement de 2017-2022 (SNDSE 2017-2022). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités que la DSNU veut recruter pour le Burundi un consultant national qui va appuyer l'ISTEEBU à mettre en place un SNDSE 2017-2022 pour une meilleure mise en œuvre du CDSE 3013.

2. Objectifs général et spécifiques de la mission

L'objectif global de la mission du consultant étant d'élaborer le document de Stratégie Nationale de Développement des Statistiques Environnementales du Burundi qui couvrira tous les champs du Secteur de l'environnement.

Il répondra aux objectifs spécifiques ci-après:

- (i) Faire le diagnostic des statistiques du secteur de l'environnement pour tous les domaines;
- (ii) Rédiger la mission et la vision du secteur environnemental compte tenu de l'évolution souhaitée;
- (iii) Formuler les axes stratégiques compte tenu du diagnostic et de la mission;
- (iv) Matrice du cadre logique ;
- (v) Rédiger les plans d'Action pluriannuels et multisectoriels et leur costing ;
- (vi) Matrice de suivi-évaluation ;
- (vii) Préparer un plan de recueil national pour les statistiques environnementales.

Cette stratégie, qui doit avoir une durée de vie de 5 ans, devra intégrer la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de deuxième génération (SNDS-II) pour la période de 2016-2020 et au-delà. Elle devra être inclusive et cohérente avec les autres stratégies de développement y compris les stratégies sectorielles et rendre le SSN durablement capable de produire des informations statistiques nécessaires pour le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement notamment les objectifs du développement durable (ODD).

3. Travail du Consultant

Le consultant aura à exercer les activités suivantes :

- ✓ évaluer la mise en œuvre du Cadre de Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013) au Burundi;
- ✓ analyser les préoccupations et les indicateurs stipulés dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de la Diversité Biologique (SNAP-DB 2013-2020) et dans le CDSE 13 en tenant compte des recommandations formulées lors des ateliers national du 21 au 23 Mars 2017 et régionale du 27 au 31 Mars 2017 ;
- ✓ identifier les indicateurs du SNAP-DB 2013-2020 qui correspondent aux indicateurs des Objectifs du Développement Durable (ODD 2030) ;
- ✓ fournir des conseils sur la pertinence des indicateurs suivant les résultats de l'Outil d'Auto Evaluation sur les Statistiques de l'Environnement (OAESE) au Burundi ;
- ✓ proposer les méthodologies de compilation de données et l'harmonisation d'un canevas de collecte des données pouvant être exploitable au niveau national et international ;
- ✓ proposer les actions prioritaires à mener pour le développement des statistiques de l'environnement;
- ✓ Préparer un plan de recueil national pour les statistiques environnementales ;
- ✓ organiser un atelier pour la validation du draft de la Stratégie Nationale de développement des Statistiques de l'Environnement ;
- ✓ Fournir les documents électroniques et les Hard Copies à l'ISTEEBU et à la DSNU.

4. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- ✓ La liste des indicateurs retenus en liaison avec le SNAP-DB 2013-2020, CDSE, 2013 et les ODD 2030 est dressée;
- ✓ une méthodologie de compilation de données et un canevas de collecte harmonisé est fixée;
- ✓ liste des actions/activités à mener pour le développement des statistiques de l'environnement est élaborée;
- ✓ les coûts pour chaque action et les stratégies de mobilisation des fonds sont estimés;
- ✓ un plan de recueil national pour les statistiques environnementales est préparé ;
- ✓ un document de Stratégie final validé.

Tous les outils développés dans le cadre de ce projet demeurent la propriété de l'ISTEEBU et du SSN en général. Le document final est disponible à la fin du contrat. Tous les documents produits doivent être fournis en copies électroniques, soit dans Word ou Excel, selon le type de document et en hard copies.

5. Engagement de l'ISTEEBU

En sa qualité d'animateur et de Coordinateur du Système Statistique national, l'ISTEEBU prendra toutes les dispositions pour que le processus d'élaboration Stratégie Nationale de développement des Statistiques de l'Environnement, débouche sur les résultats escomptés.

De ce fait, il s'engage à mettre à la disposition du Consultant toutes les facilités dont il dispose, susceptibles de l'aider dans son travail comme notamment les espaces de travail, les équipements informatiques, documents nécessaires ainsi que l'équipe nationale qui va travailler avec lui durant toute cette période de consultance. L'ISTEEBU organisera également toutes les rencontres nécessaires à l'aboutissement du travail.

6. Profil du consultant recherché

La personne intéressée par cette offre devra avoir au minimum un diplôme universitaire d'ingénieur en Statistique ou en agronomie, une licence en économie, en développement Internationale, en science environnemental ou tout diplôme jugé équivalent.

Le candidat devra justifier d'une expérience pertinente dans le domaine ciblé (de l'environnement) et devra répondre aux critères suivants:

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'environnement ;
- Avoir une sensibilité à l'obligation de résultats ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite, se traduisant notamment par la rédaction de rapports de qualité
- Avoir travaillé dans le système des nations unies secteur environnemental ou dans des services environnementaux gouvernementaux ou non-gouvernementaux.
- Avoir participé à l'élaboration d'une stratégie de Développement en tant que chef de mission ou son suppléant ;
- La réalisation des services de consultance en collection, compilation, analyse et dissémination des statistiques de l'environnement au niveau national et international constituerait un atout.

Le Français étant une langue officielle au Burundi, le candidat doit avoir une maîtrise pratique du français tant pour parler que pour écrire. La connaissance usuelle de l'anglais serait un avantage.

7. Lieu et durée de travail

Le consultant travaillera à partir de son bureau mais il sera en étroite liaison avec le l'ISTEEBU pour les réunions consultatives.

La durée de la mission est de 20 jours ouvrables au maximum à compter de la date de signature du contrat.

8. Paiement du consultant

La rémunération du consultant proviendra de la Division de Statistique des Nations Unies. Le montant sera versé en une seule tranche avec possibilité d'être payable en deux tranches. Il n'est cependant pas possible de verser l'argent au consultant au début de la signature du contrat. Le paiement sera en dollars USD si le consultant dispose d'un compte en USD. Cependant, si le compte du consultant n'est pas en USD, l'argent sera versé dans la monnaie nationale.

9. Supervision

Le travail du consultant est sous la supervision directe du Directeur Général de l'ISTEEBU à travers le Département des Etudes et Statistiques Economiques et Financières DESEF de l'ISTEEBU. et du Chef de la Section des Statistiques de l'Environnement et la Branche des Statistiques de l'Energie Division: SD/DESA.

10. Composition des offres

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français (une lettre de motivation, Un CV détaillé, une copie du ou des diplômes certifiées par le Ministère en charge de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et attestations ou tout autre document attestant les expériences et qualifications acquises, les expériences ou missions réalisées, les références similaires, la méthodologie), doivent être livrées en personne, par courrier ou par E-mail à l'adresse suivante au plus tard le 09 juin 2017 à 15h30' (heure locale) avec la mention :

« Réponse à l'AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET pour le Recrutement d'un consultant National Chargé d'élaborer une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques environnementales »

Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
B.P: 1156 BUJUMBURA
Tél: [\(257\) 22 22 67 29](tel:25722226729) / [22 22 21 49](tel:22222149) / [22 21 67 34](tel:22216734)
E-mail: isteebu@isteebu.bi ou isteebu@cbinf.com
ou isteebubdi@gmail.com

Avec copie à :

Personne responsable du projet

Nom: Madame Reena Shah
Chef de la Section des Statistiques de l'Environnement et
la Branche des Statistiques de l'Energie
Division: SD/DESA
Address: DC2-1416, Two UN Plaza
Telephone: +1 212 963 4586
Fax: +1 212 963 0623
E-mail: shahr@un.org

Annexe 6. Calendrier d'exécution

- 21-23 Mars 2017 : Atelier national de formation sur les statistiques de l'environnement
- Juin 2017 : Lancement de l'appel de recrutement d'un consultant
- 25 Août 2017 : Signature du contrat
- 19 Octobre 2017 : Dépôt de la première version de la SNDSE
- 23 Novembre 2017 : Présentation de la SNDSE aux participants à la Journée Africaine des Statistiques 2017
- 20 Décembre 2017 : Validation de la SNDSE